

Madame Marjorie Bert est nommée Secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal du conseil communautaire du 4 Juillet 2024

Le procès-verbal du conseil communautaire du 4 juillet 2024 est adopté à l'unanimité, dans sa version présentée.

Sandra LE NOUVEL, Présidente, remercie la commune de Locarn pour l'accueil de cette séance du conseil communautaire, et fait part de la liste des élus communautaires excusés et des pouvoirs reçus. Ceux-ci sont mentionnés en début de chaque délibération.

Projets de délibérations

AFFAIRES GENERALES

Délibération 134.2024 Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi non permanent

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

**Délibération 135.2024 Pacte de développement culturel de territoire Actions 2024
« Convention pour le déploiement d'une dynamique culturelle de territoire »**

Délibération 136.2024 Proposition d'un conventionnement avec l'association de soutien à la radio du Centre Bretagne : Radio Kreiz Breizh

Délibération 137.2024 Proposition d'un conventionnement avec La Compagnie des Musiques Têtues

Délibération 138.2024 Attribution de subventions aux associations dans le cadre des différents dispositifs liés à la vie culturelle et associative au titre de l'année 2024

**Délibération 139.2024 Soutien au projet « 4Ter » :
Réhabilitation d'une friche artisanale en Centre d'Art, tiers-lieu associatif dédié aux arts visuels, à l'artisanat d'art et aux activités culturelles et associatives du territoire**

Délibération 140.2024 Adhésion au périmètre labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » pour les communes de Gouarec et Bon Repos sur Blavet

Délibération 141.2024 Signature d'un avenant modificatif de la convention d'objectifs signée en 2015 entre le Département, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh et l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh

Délibération 142.2024 Mise en place d'un nouveau dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale sur le territoire de la CCKB

ECONOMIE, DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Délibération 143.2024 Aide aux investissements immobiliers et matériels d'entreprises

Délibération 144.2024 Attribution d'une subvention à l'association des Artisans et Commerçants Autour du Pélem

Délibération 145.2024 ROSTRENEN – PAE La Garenne – Requalification du parking et de l'entrée du parc d'activités économiques

Délibération 146.2024 Parcs d'activités communautaires – Diagnostic amiante et HAP des voiries

Délibération 147.2024 Attribution d'une subvention à l'association CIAP 22

Délibération 148.2024 Participation au capital social de la SCIC CIAP 22

SERVICES A LA POPULATION, ENFANCE-JEUNESSE, MOBILITES

Délibération 149.2024 Attribution de subvention au titre des programmations d'animations extrascolaires en faveur des publics jeunes de 11 à 25 ans du Kreiz Breizh

TOURISME, COMMUNICATION, PROMOTION DU TERRITOIRE (DONT TIERS-LIEUX)

Délibération 150.2024 Soutien aux événements contribuant à l'attractivité touristique et à la promotion du territoire et soutien à l'émergence de nouvelles manifestations

URBANISME, HABITAT

Délibération 151.2024 Accompagnement financier des communes et des bailleurs publics pour la production de logements locatifs sociaux

ENVIRONNEMENT, ENERGIES, POLITIQUE DES DECHETS

**Délibération 152.2024 Candidature à l'appel à projet de l'Ademe
« Structuration de filières de valorisation durable de la haie »**

Délibération 153.2024 Création de haies bocagères – hiver 2024-2025

Délibération 154.2024 ERKB – Participation au capital de la société de projet « Centrale Photovoltaïque de Bon Repos sur Blavet »

Délibération 155.2024 Exploitation des déchèteries de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem : autorisation d'attribution et de signature des marchés de services

Informations sur les Décisions prises au titre des délégations données à la Présidente par le conseil communautaire (séance du 27 juillet 2020)

Convention de mise à disposition de la base de Créharer en faveur de l'association ALAC-CB pour la période estivale 2024

Plan de financement pour l'organisation du Forum Jeunesse du Kreiz Breizh

Achat d'un nouveau véhicule pour les services communautaires

Attribution d'un marché public dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic sur les continuités écologiques :

Financement de la Semaine Européenne de la Mobilité 2024

POINTS DIVERS.

AFFAIRES GENERALES

Délibération 134.2024 Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi non permanent

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic – Georges Galardon - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Eléonore Kogler – Guy Le Foll - Gaël Pédron – Jacques Troël Rolande Le Borgne

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Evelyne Minier, Christel Guillerm, Sylvie Steunou et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, Eric Bréhin et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.* »

Par délibération n°57-2024 en date du 23 mai 2024, le conseil communautaire a autorisé la création d'un poste de chargé·e de mission Coordination de tiers-lieux / Responsable de projet « Territoire apprenant Centre Ouest Bretagne », relevant de la catégorie A, pour une durée d'un an renouvelable à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service (DHS) de 21/35^{ème}, dans le cadre d'un contrat de projet (conformément à l'article L. 332-24 du Code général de la fonction publique).

Afin de mieux tenir compte de la réalité de l'exercice des missions et après échange avec l'agent concerné, il est proposé de faire évoluer la DHS du poste à hauteur de 24/35^{ème}. Dans la mesure

où cette évolution du temps de travail est de 14,3 % (c'est-à-dire supérieure à 10 %), il convient de supprimer le poste dont la DHS est fixée à 21/35^{ème} et de créer un nouveau poste avec une DHS de 24/35^{ème}.

La suppression du poste à hauteur de 21/35^{ème} a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa réunion le 20 septembre 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 septembre 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, à compter du 1^{er} octobre 2024, la suppression d'un emploi non permanent de chargé-e de mission Coordination de tiers-lieux / Responsable de projet « Territoire apprenant Centre Ouest Bretagne », relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 21/35^{ème} ;

APPROUVE, à compter du 1^{er} octobre 2024, la création d'un emploi non permanent de chargé-e de mission Coordination de tiers-lieux / Responsable de projet « Territoire apprenant Centre Ouest Bretagne », relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 24/35^{ème}.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération 135.2024 Pacte de développement culturel de territoire Actions 2024 « Convention pour le déploiement d'une dynamique culturelle de territoire »

Présentation par Guillaume ROBIC

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024
--

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic – Georges Galardon - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Eléonore Kogler – Guy Le Foll - Gaël Pédron – Jacques Troël Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerme – Sylvie Steunou

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente rappelle que les « États Généraux des Politiques Culturelles en Côtes d'Armor » menés par le Département des Côtes d'Armor en articulation avec les EPCI, la Région Bretagne et la DRAC Bretagne avait débouché sur un premier « Pacte culturel de territoire » signé en Juin 2019 par la CCKB et le Département des Côtes d'Armor autour de 3 enjeux principaux : le soutien à la dynamique d'éducation artistique et culturelle, à la coordination d'un réseau culturel, à la diversité des cultures bretonnes.

Cette démarche collaborative ayant été identifiée par la Région Bretagne et la DRAC Bretagne comme un support permettant d'engager une expérimentation plus structurante avec certaines intercommunalités, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh est devenue, le 22 juin 2022, le premier EPCI breton à signer avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la Région Bretagne et la DRAC Bretagne un « Pacte de développement culturel de

territoire » pour 4 années (2022 - 2025) dont une première (2022) de préfiguration des modalités de mise en œuvre, d'amplification et de continuité de ce partenariat.

Comme indiqué dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 Mars 2022, 5 enjeux majeurs sont définis dans le chapitre « 2.1 Enjeux prioritaires »:

Enjeu 1 : Développer une politique d'enseignement et d'éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de la vie et renforcer l'accès aux pratiques culturelles et artistiques dans une volonté de contribuer à l'émancipation des habitantes et habitants par l'art et la culture

Enjeu 2 : Accompagner un développement harmonieux de projets artistiques et culturels diversifiés et en tous points du territoire, dans un souci de maillage territorial

Enjeu 3 : Renforcer la structuration collective des différents acteurs culturels, notamment dans le secteur de l'enseignement artistique et en engageant une réflexion dans le domaine de la lecture publique

Enjeu 4 : Mettre en œuvre les droits culturels dans toutes leurs dimensions, en encourageant notamment la participation des habitantes et habitants à la vie culturelle, en protégeant et en promouvant la diversité des expressions culturelles

Enjeu 5 : Protéger et soutenir les patrimoines historiques et immatériels, notamment en accompagnant les acteurs et les initiatives qui travaillent à leur valorisation, leur vitalité et leur transmission.

Dans ce cadre sont définis 5 axes opérationnels prioritaires (chapitre « 2.2 Axes stratégiques du pacte ») :

Axe 1 : Soutien au développement de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) tout au long de la vie

Axe 2 : Mise en pratique d'une politique favorisant la prise en compte des Droits Culturels

Axe 3 : Favoriser une vie culturelle et artistique riche et diversifiée (diffusion, pratiques, projets, etc.) sur l'ensemble du territoire

Axe 4 : Coopération, Coordination, Mutualisation et Structuration des acteurs

Axe 5 : Développer l'ingénierie communautaire en matière culturelle

Bilan des actions cofinancées au titre de l'exercice 2022 et déployées en 2022 et 2023

Pour rappel, dans le cadre de ces enjeux et axes opérationnels prioritaires, le programme opérationnel financé au titre de l'exercice 2022 par les partenaires cosignataires du « Pacte de développement culturel de territoire » était le suivant :

. Orchestre des Jeunes du Kreiz Breizh

(École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh)

8 000 € (Région Bretagne) en plus des dispositifs communs de la CCKB

. Développement de projets d'éducation artistique et culturelle à destination des collèves

(Radio Kreiz Breizh)

5 000 € (2 500 € CCKB + 2500 € CD22)

. Médiation artistique et promotion du livre et de la lecture à destination des jeunes

(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)

15 000 € (3 000 € CCKB + 12 000 € DRAC)

. Consultation et collectage populaires : « Portraits du Kreiz Breizh »

(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)

26 500 € (2 500 € CD22 + 16 000 € Région Bretagne + 8 000 € DRAC)

. Implantation d'un équipement culturel de territoire (Études de faisabilité)

(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)

33 762 € (8 881 € CCKB + 16 881 € "Petites Villes de Demain" + 8 000 € Région Bretagne)

. Exposition et résidence de création « Aux deux bouts de la terre »

(Association Topos)

6 000 € (1 000 € CCKB + 5 000 € CD22)

. Aide à la structuration associative dans le domaine de la médiation culturelle

(La Fourmi-e)

5 000 € (Région Bretagne) en plus des dispositifs communs de la CCKB

. Diagnostic « Lecture publique » : structuration, mutualisation et coordination

(Communauté de Communes du Kreiz Breizh)

20 000 € (10 000 € DRAC + 10 000 € CD22)

. Animation et suivi du « Pacte culturel »

(Communauté de Communes du Kreiz Breizh – Chargée de mission)

50 000 € (15 000€ CCKB + 5 000 € CD22 + 10 000 € Région Bretagne + 20 000 € DRAC)

Bilans des engagements financiers au titre de l'exercice 2022 :

Communauté de communes du Kreiz Breizh	30 381 €
Conseil départemental des Côtes d'Armor	25 000 €
Région Bretagne	47 000 €
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	50 000 €
TOTAL	152 381 €

Bilan des actions cofinancées au titre de l'exercice 2023 et déployées en 2023 et 2024

Pour rappel, dans le cadre de ces enjeux et axes opérationnels prioritaires, le programme opérationnel financé au titre de l'exercice 2023 par les partenaires cosignataires du « Pacte de développement culturel de territoire » était le suivant :

. Élaboration d'un Schéma directeur de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

(Communauté de communes du Kreiz Breizh – Prestataire ABCD)

30 000 € (1 000 € CCKB + 5 000 € CD22 + 8 000 € Région Bretagne + 16 000 € DRAC)

. Transmission du m.patrimoine culturel immatériel de Bretagne

(Communauté de communes du Kreiz Breizh + Cercles celtiques + Confédération Kenleur)

12 000 € (5 500 € CCKB + 6 500 € Région Bretagne)

. Orchestre des Jeunes du Kreiz Breizh

(École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh)

12 000 € (6 000 € Région Bretagne + 6 000 € DRAC)

. Résidence « Stephen Dock »

(Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Étang Neuf)

11 000 € (3 000 € CCKB + 3 000 € Région Bretagne + 5 000 € DRAC)

. « Portraits du Kreiz Breizh » : consultation et collectage populaire

(Communauté de Communes du Kreiz Breizh – Compagnie OCUS et Coopérative CUESTA)

23 500 € (3 000 € CCKB + 2 500 € CD22 + 10 000 € Région Bretagne + 8 000 € DRAC)

. Diagnostic des besoins en mutualisation et structuration associative

(Communauté de communes du Kreiz Breizh – Chargée de mission)

16 000 € (5 000 € CCKB + 7 500 € CD22 + 3 500 € Région Bretagne)

. Animation et suivi du « Pacte culturel »

(Communauté de Communes du Kreiz Breizh – Chargée de mission)

50 000 € (20 000 € CCKB + 5 000 € CD22 + 10 000 € Région Bretagne + 15 000 € DRAC)

Bilans des engagements financiers au titre de l'exercice 2023 :

Communauté de communes du Kreiz Breizh	37 500 €
Conseil départemental des Côtes d'Armor	25 000 €
Région Bretagne	47 000 €
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	50 000 €

TOTAL **159 500 €**

Plan prévisionnel d'actions financées au titre de l'exercice 2024 et déployées en 2024 et 2025

Dans le cadre des enjeux et axes opérationnels prioritaires et suite aux réunions du comité de suivi, le programme prévisionnel des actions cofinancées au titre de l'exercice 2024 est le suivant :

Actions	Apport financier prévisionnel en 2024	CCKB	CD22	Région Bretagne	DRAC
Axe 1 : Soutien au développement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) tout au long de la vie					
Orchestre des Jeunes du Kreiz Breizh (EMDTKB) Poursuite et développement du projet	12 000 €	Soutien par d'autres dispositifs	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Projet « Nous sommes ici » (La Missive) Conception d'un guide du Centre-Bretagne par ses habitants sous forme de "portrait-mosaïque", qui réunira plusieurs techniques artistiques (photographie, gravure, dessin, écriture, collage...) Ce projet s'adresse aux publics de différentes structures partenaires (GEM, AMISEP/CADA, Hôpitaux, Mission locale, CCAS).	5 500 €	2 500 €	3 000 €	Soutien par d'autres dispositifs	Soutien par d'autres dispositifs
Éducation aux médias et à l'information (RKB) Projet d'éducation aux médias auprès des élèves du dispositif ULIS du collège de Campostal. Dans le but de créer une webradio, un programme d'éducation aux médias a été élaboré par le technicien son et éducateur média de Radio Kreiz Breizh.	5 000 €	Soutien dans le cadre d'autres dispositifs	Soutien par d'autres dispositifs	5 000 €	-
Les Lectures musicales (La Brodeuse de Nuit) Projet de Lectures musicales en partenariat avec le collège Edouard Herriot de Rostrenen autour de l'œuvre de Marguerite Yourcenar "Comment Wang-Fô fut sauvé".	1 750 €	250 €	Soutien par d'autres dispositifs	1 500 €	-
« C'est mon patrimoine ! » (La Fourmi.e) Exposition visuelle et sonore le long de la Grande tranchée du Canal de Nantes à Brest à Glomel, à destination des élèves du territoire et avec de nombreux partenaires (Cicindèle ; AMV-Réserve naturelle de Glomel, le Centre de découverte du son, Radio Kreiz Breizh, le Centre de Loisirs de Glomel, Thalie de Nantes à Brest et deux artistes, Daniela Lorini et Anne Da Silva).	5 000 €	Soutien par d'autres dispositifs	Soutien par d'autres dispositifs	5 000 €	Soutien par d'autres dispositifs
« Skeudenn » (Ty Films) En partenariat avec l'Ecole Saint-Yves de Glomel. Réalisation d'un film en breton (adaptation d'une œuvre jeunesse traduite en breton) pour les élèves de 3 à 5 ans ; réalisation de trois interviews en breton pour les élèves du primaire : une artiste, un entrepreneur, et une cuisinière.	1 500 €	Soutien par d'autres dispositifs	Soutien par d'autres dispositifs	1 500 €	Soutien par d'autres dispositifs

Actions	Apport financier prévisionnel en 2024	CCKB	CD22	Région Bretagne	DRAC
Axe 2 : Mise en pratique d'une politique favorisant la prise en compte des Droits Culturels					
Consultation "Portraits du Kreiz Breizh" (CCKB) Finalisation de la démarche de consultation populaire : Assemblage, Restitution (livrables) & Appropriation (Ateliers Partenaires – Habitant·es – Élu·es du Kreiz Breizh)	10 000 €	2 000 €	1 000 €	7 000 €	-
Axe 3 : Favoriser une vie culturelle et artistique riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire					
Spectacle « Objectif Kreiz Breizh ! » (CCKB – Compagnie OCUS) Création et diffusion du spectacle créé dans le cadre de la consultation "Portraits du Kreiz Breizh" :3 résidences de création théâtrale dont 2 à Lanrivain en 2024 ; 1 représentation dédiée aux partenaires du pacte le 17 avril ; 3 représentations "tout public" sur le territoire en septembre	15 000 €	4 000 €	3 000 €	8 000 €	-
Axe 4 : Coopération, Coordination, Mutualisation et Structuration des acteurs					
Diagnostic des besoins en mutualisation et coordination associative (CCKB) Pour agir en matière de coopération associative et culturelle, réalisation auprès des associations d'un état des lieux précis des besoins et projets de mutualisations (Emploi partagé, locaux, matériels, bénévolat, communication, mobilité...)	14 000 € (Financement complémentaire à 2023)	3 000 €	5 000 €	-	6 000 €
Axe 5 : Développer l'ingénierie communautaire en matière culturelle					
Animation et suivi du Pacte (CCKB) Coordination du Pacte de développement culturel.	50 000 €	25 000 €	2 000 €	8 000 €	15 000 €
Lecture publique (CCKB) Mise en réseau et coordination / animation des structures de lecture publique du territoire.	22 000 €	-	7 000 €	-	15 000 €

Bilans des engagements financiers au titre de l'exercice 2024 :

Communauté de communes du Kreiz Breizh	36 750 €
Conseil départemental des Côtes d'Armor	25 000 €
Région Bretagne	40 000 €
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	40 000 €

TOTAL **141 750 €**

La Présidente indique que, parallèlement à ce plan de financement prévisionnel sur l'exercice 2024, afin de poursuivre la dynamique de développement culturel du territoire et de prolonger le soutien apporté dans le cadre du « Pacte culturel de territoire », les actions et accompagnements complémentaires suivants sont proposés au vote du Conseil communautaire :

Actions de médiation dans les bibliothèques autour de l'exposition "Rêverie celtique" (AGPAMEN) Animations autour de l'Exposition « Rêverie celtique » (poèmes en langue gauloise de Jean-Paul Savignac illustrés par les peintures de Philippe Canal) à destination des médiathèques et bibliothèques du territoire de la CCKB.	1 410 €
Pôle culturel et associatif – Fonds de concours à la Ville de Rostrenen Soutien à la coordination et à la mutualisation des acteurs associatifs impliqués notamment dans les cultures traditionnelles et populaires au sein d'un Pôle culturel multi-associatif situé à Rostrenen et regroupant plusieurs structures (La Fourmi-e, la Fiselerie, Dastum, La Brodeuse de nuit, Radio Kreiz Breizh, Raok, Bretagne Culture Diversité) et proposant des salles de travail mutualisées pour des associations du territoire.	7 300 €
Le Cri du Kreiz Breizh Outil de communication : page dédiée du site internet Le Cri de l'Ormeau. Visibilité des activités culturelles et, pour les associations, recherche d'une meilleure coordination des agendas.	4 800 €
La machine dans le jardin, Festival des imaginaires techniques (Prospect Station) Festival dédié aux cultures scientifiques ; le programme 2024 propose une programmation au croisement de la science-fiction et des sciences humaines.	1 500 € Voté en conseil communautaire du 23 mai 2024
Les cocottes NiMuut (MUUT Production) Nouvelle association créée en 2024. Organisation de deux soirées de concerts / dégustations dans des fermes du territoire (Plouguernevel et Trémargat) visant à croiser patrimoine culturel et patrimoine culinaire. Deux artistes invités en 2024 : Guillaume Perret et Leïla Martial.	1 500 € Voté en conseil communautaire du 23 mai 2024
À L'ABARDAEZ ! - Musiques électroniques en open air (Club champêtre) Dans le cadre de la programmation culturelle intercommunale « Les Quais d'été du Kreiz Breizh » la Communauté de communes du Kreiz Breizh et la Ville de Rostrenen proposent à l'association « Club Champêtre » d'organiser dans le square	4 500 € Voté en conseil

de la Fontaine à Rostrenen entre 16h et 20h les vendredis de juillet et août des sessions de musique électronique en open air.

communautaire du
23 mai 2024

La Présidente indique que l'ensemble de ces soutiens communautaires sont conditionnés à l'engagement de la part des partenaires concernés à saisir tous les événements culturels organisés sur le territoire sur l'agenda mutualisé « **Le cri du Kreiz Breizh** » <https://cckreizbreizh.cridelormeau.com/> ainsi qu'à faire apparaître ce lien sur leur site Internet et sur l'ensemble des supports de communication.

La Présidente propose au Conseil communautaire de valider les actions proposées et de l'autoriser à mener toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre, au titre de l'application opérationnelle du « Pacte de Développement Culturel » et de la poursuite de la politique de soutien aux acteurs culturels du territoire du Kreiz Breizh.

Guillaume ROBIC remercie les associations qui ont activement participé à l'élaboration de cette délibération, ainsi que l'ensemble des partenaires et des agents communautaires.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de :

- Financer à hauteur du montant des subventions perçues de la part des partenaires du Pacte et selon le plan de financement présenté ci-avant, les projets portés par les associations suivantes : l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh (12 000 €), La Missive (3 000 €), Radio Kreiz Breizh (5 000 €), La Brodeuse de nuit (1 500 €), La Fourmi.e (5 000 €), Ty Films (1 500 €) ;
- Verser une subvention à l'association La Missive (2 500 €), à l'association La Brodeuse de Nuit (250 €) et à l'association de Gestion du Pôle d'Animation et de mémoire de l'Étang neuf (1 410 €), selon le plan de financement présenté ci-avant ;
- Poursuivre et finaliser la mise en œuvre de l'opération « Portraits du Kreiz Breizh » selon les modalités et le plan de financement présentés ci-avant ;
- Poursuivre le diagnostic des besoins en mutualisation et coordination associative ;
- Co-financer le poste de chargée de mission « Pacte culturel » selon les modalités et le plan de financement présentés ci-avant ;
- Verser un fonds de concours à la Ville de Rostrenen (7 300 €) au titre du soutien au Pôle culturel associatif réunissant plusieurs associations locales ;
- Financer la prestation du Cri de l'Ormeau pour la maintenance, l'éditorialisation et l'animation de l'agenda culturel en ligne « Le Cri du Kreiz Breizh », pour un montant de 4 800 € ;
- Co-financer le poste de chargé.e de mission « Mise en réseau et coordination/animation lecture publique » selon les modalités et le plan de financement présentés ci-avant ;

Mandate la Présidente pour mettre en œuvre ces décisions.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 136.2024 Proposition d'un conventionnement avec l'association de soutien à la radio du Centre Bretagne : Radio Kreiz Breizh

Présentation par Guillaume ROBIC

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRÉSENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic – Georges Galardon - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Eléonore Kogler – Guy Le Foll - Gaël Pédrón – Jacques Troël Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerme – Sylvie Steunou

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La présidente rappelle qu'en 2024, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh a signé la Charte « Ya d'Ar Brezhoneg » et s'est engagée à mettre en œuvre les objectifs permettant d'atteindre dans ce cadre la certification de niveau 1.

Parmi ces objectifs figure notamment le soutien à la présence pérenne d'un média en langue bretonne sur le périmètre intercommunal.

Dans ce cadre et dans la continuité du soutien apporté précédemment aux activités associatives, culturelles et événementielles de Radio Kreiz Breizh – radio associative émettant dans le Kreiz Breizh, le Trégor et le Goëlo, soutenue également par les autres EPCI des territoires concernés -, il est proposé de signer une convention globale d'objectifs et de moyens (en annexe) qui inscrit l'engagement à la mise en œuvre d'objectifs partagés, notamment :

- Informer la population en lui faisant entendre et connaître l'actualité et les réalités de notre territoire, dans le respect du pluralisme, du libre-arbitre et de la diversité des opinions et points de vue ainsi que des valeurs démocratiques et républicaines de liberté, de citoyenneté, de laïcité, d'égalité, de fraternité et de solidarité entre

toutes et tous, sans discrimination d'aucune nature.

- Valoriser, promouvoir et rendre accessible la langue bretonne pour toutes et tous, en lui donnant le plus d'importance possible dans les émissions radiophoniques et en mettant en œuvre des actions de sensibilisation auprès du public non-brittophone.
- Être un outil de formation à l'expression radiophonique via la mise en place de projets d'éducation aux médias et à l'information à destination des habitantes et habitants de la CCKB, à raison d'ateliers et d'interventions, y-compris dans le cadre d'actions dites « hors-les-murs » sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Faire la promotion de l'agenda mutualisé « Le Cri du Kreiz Breizh » sur les ondes, à raison d'une bande annonce bilingue par jour (français, breton).

A ce titre, la présidente propose de mettre en place, pour l'année 2024, une convention d'objectifs et de moyens avec l'association de soutien à la radio du Centre Bretagne : Radio Kreiz Breizh et d'attribuer dans ce cadre une participation de 5.500 € pour accompagner la réalisation des missions et objectifs partagés.

La présidente indique que ce soutien communautaire implique de la part des partenaires concernés un engagement à saisir tous les événements culturels organisés sur le territoire sur l'agenda mutualisé « Le cri du Kreiz Breizh » <https://cckreizbreizh.cridelormeau.com/> ainsi qu'à faire apparaître ce lien sur leur site internet et sur l'ensemble des supports de communication.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la Présidente à signer la Convention sur la base des objectifs et moyens précédemment cités et décide d'attribuer une subvention à l'association de soutien à la radio du Centre Bretagne : Radio Kreiz Breizh une subvention de 5.500 € pour l'année 2024.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 137.2024 Proposition d'un conventionnement avec La Compagnie des Musiques Têtues

Présentation par Guillaume ROBIC

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024
--

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic – Georges Galardon - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Eléonore Kogler – Guy Le Foll - Gaël Pédron – Jacques Troël Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerme – Sylvie Steunou

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente rappelle que, par délibération du 5 février 2002, les modalités d'exercice de la compétence « *Initiation, formation et enseignement à la musique, à la danse et à l'art dramatique* » permettent d'apporter une aide au fonctionnement et un accompagnement aux projets des associations œuvrant dans ce domaine.

La Compagnie des Musiques Têtues organise plusieurs événements récurrents sur le territoire (La Serr'Party, Les Mardis Têtus, Les Aérolithes...) et gère désormais un nouvel espace à vocation culturelle et artistique (ancien local commercial réhabilité) qu'elle loue au 19 rue Gambetta en centre-ville de Rostrenen.

Ce lieu a vocation à être un espace de répétition, de création, d'accompagnement, de recherche et d'expérimentation pour les artistes du territoire comme d'autres territoires, professionnels ou amateurs.

Il est proposé d'accompagner et de soutenir La Compagnie des Musiques Têtues dans l'animation et la gestion de ce nouvel outil de développement de l'activité et de l'attractivité artistiques et culturelles du Kreiz Breizh.

Ce soutien prend la forme d'une convention d'objectifs et de moyens (en annexe) signée à titre expérimental en 2024 entre la CCKB et La Compagnie des Musiques Têtues.

Cette convention vise notamment les objectifs suivants :

- Mise à disposition du lieu et du matériel technique pour des recherches, de la création, des répétitions, des cours, des masters class, des stages
- Accueil en résidence et diffusion d'artistes professionnels implantés hors de la CCKB
- Conseils artistiques, techniques et à la structuration, apportés aux artistes du territoire,
- Mise en réseau des acteurs culturels du territoire et mutualisation des moyens associatifs,
- Prise en compte d'une démarche propre au champ de l'Education Artistique et Culturelle.

Prenant en compte la qualité du travail entrepris, le rapport d'activités fourni par l'association et le plan prévisionnel d'occupation de ce lieu pour l'année 2024, la Présidente propose à l'assemblée communautaire de l'autoriser à signer pour la CCKB cette convention de partenariat avec La Compagnie des Musiques Têtues, et de lui attribuer, pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 5.500 € prévue par cette convention.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 5.500 € à la Compagnie des Musiques Têtues et de verser le solde de la subvention soit 2.000 €
- Autorise la Présidente à signer pour le compte de la CCKB la convention de partenariat

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 138.2024 Attribution de subventions aux associations dans le cadre des différents dispositifs liés à la vie culturelle et associative au titre de l'année 2024

Présentation par Guillaume ROBIC

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic – Georges Galardon - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Eléonore Kogler – Guy Le Foll - Gaël Pédrón – Jacques Troël Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente rappelle que la Communauté de communes du Kreiz Breizh accompagne les acteurs culturels et associatifs sur son territoire, dans le cadre de plusieurs dispositifs :

- Convention d'objectifs et de moyens
- Soutien financier aux événements selon le cadre d'intervention ci-après, plafonné à 5 500 € à partir de 2 évènements soutenus par année civile :

Nombre de jours	1 jour	2 à 4 jours	5 jours et plus
Nombre de visiteurs			
moins de 500 spectateurs attendus	500 €	1 000 €	1500 €
de 500 à 2000 spectateurs attendus	1 000 €	1 500 €	2 000 €
de 2000 à 5000 spectateurs attendus	2 000 €	2 500 €	3 000 €
plus de 5000 spectateurs attendus	3 000 €	3 500 €	4 000 €

- Soutien financier aux acteurs dispensant des enseignements artistiques musique, danse et/ou théâtre aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés sur le territoire de la CCKB. Ce cadre permet notamment d'aider des structures associatives qui assurent l'enseignement de disciplines non prises en charge par l'EMDTKB (danses traditionnelles, pratique du bagad...) ou qui permettent à des jeunes résidant sur des communes limitrophes d'autres intercommunalités de suivre un enseignement plus en proximité avec leur lieu d'habitation.
- Soutien aux acteurs et projets culturels dans le cadre du Pacte de Développement Culturel de Territoire mis en place pour la période 2022 à 2025 avec l'État, la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor.
- Soutien de nouvelles initiatives, de projets et d'acteurs culturels et associatifs émergents (aide à hauteur de 20% du budget dans la limite d'un plafond de 500 €).

À partir de ces cadres d'accompagnement et après un avis favorable de la commission Culture et Vie Associative, la Présidente propose d'allouer les subventions suivantes :

Identité de l'association	Objet de la subvention	Montant
Légend'Air	Soutien aux manifestations culturelles	2 500 €

La Présidente indique que l'ensemble de ces soutiens implique pour les associations concernées un engagement à saisir tous les événements culturels organisés sur le territoire sur l'agenda mutualisé « Le cri du Kreiz Breizh » <https://cckreizbreizh.cridelormeau.com/> ainsi qu'à faire apparaître ce lien sur leur site Internet et sur l'ensemble des supports de communication.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire, décide

D'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées :

- Légend'Air 2 500 €

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 139.2024 Soutien au projet « 4Ter » :
Réhabilitation d'une friche artisanale en Centre d'Art, tiers-lieu associatif dédié aux arts visuels, à l'artisanat d'art et aux activités culturelles et associatives du territoire

Présentation par Guillaume ROBIC

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic – Georges Galardon - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Eléonore Kogler – Guy Le Foll - Gaël Pédron – Jacques Troël Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente rappelle que, le 5 novembre 2002, le Conseil Communautaire avait fixé les modalités d'intervention en faveur des communes qui aménagent ou adaptent des locaux à des fins musicales, chorégraphiques ou théâtrales.

Les communes de Paule, Peumerit-Quintin, Plounévez-Quintin, Kergrist-Moëlou, Rostrenen, Trébrivan, Treffrin, Lanrivain, Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Connan, Lescouët-Gouarec ont bénéficié de ce dispositif entre 2002 et 2024.

La Présidente rappelle que, le 12 mai 2021, le Conseil Communautaire avait élargi les modalités d'intervention de ce dispositif pour accompagner également les associations portant un projet culturel d'intérêt communautaire dans leurs locaux et visant à y implanter un nouvel équipement structurant pour le territoire, répondant aux critères suivants :

- Équipement culturel recevant du public (Classement ERP),
- Équipement n'existant pas déjà en proximité sur le territoire (principe de non-redondance),

- Projet associatif en cohérence et en interaction avec le maillage associatif et culturel local,
- Projet compatible avec le développement culturel poursuivi par la communauté de communes,
- Projet bénéficiant d'un co-financement public,
- Mise en œuvre d'une convention d'utilisation et d'objectifs avec la CCKB afin de permettre un usage mutualisé dans le cadre d'actions portées par d'autres acteurs du territoire.

Cet accompagnement étant cadré dans son application par les modalités suivantes :

- Aide communautaire totale plafonnée à 25 000 € et ne pouvant excéder 50% du coût global du projet
- Versement de la subvention après réalisation des travaux, sur présentation de l'ensemble des coûts facturés et après signature d'une convention d'utilisation et d'objectifs.

Il était alors précisé qu'« étant donné la nouvelle organisation communautaire en matière de politique culturelle, qui dépasse désormais le cadre initial de l'enseignement musique, danse et théâtre, il est aussi proposé d'élargir le champ thématique de cet accompagnement à l'ensemble des champs artistiques. Cette extension viserait notamment à inclure des thématiques fortes de ce territoire comme le sont devenues le spectacle vivant, le cinéma documentaire, les arts plastiques ou les arts contemporains. »

Depuis 2021, les associations Ty-Films (Projet Skol Doc) et La Fisellerie (Projet Garage Duro) ont été accompagnés par la CCKB dans le cadre de ce dispositif, accompagnement indispensable à la sollicitation de co-financements supplémentaires pour ces projets de territoire.

Dans le cadre de ce dispositif et après avis de la commission « Vie culturelle & associative », il est proposé au conseil communautaire de donner son accord pour l'accompagnement et le soutien apporté au projet porté par l'association « 4 Ter », qui s'inscrit dans la continuité de l'action des associations « La Fourmi-e » et « Street Art sans frontière » sur le territoire communautaire (Festival In Cité, Champ d'Expression, projets d'éducation artistique et culturelle).

Ce projet consiste en la réhabilitation d'une friche artisanale située en cœur de ville de Rostrenen, au 4Ter Rue des Martyrs (ancienne fabrique des meubles Branthôme), pour en faire un Centre d'Art et tiers-lieu dédié aux arts visuels contemporain, à l'artisanat d'art et aux activités culturelles, sociales et associatives du territoire.

Au-delà d'une galerie d'art, plusieurs espaces y seront aménagés afin d'accueillir des activités diverses (résidences d'artistes, médiation, artisanat, activités associatives) et partagées avec l'ensemble de l'écosystème associatif, artistique et culturel du Kreiz Breizh.

Après présentation à la commission du lieu d'implantation et du projet associatif et artistique, ce projet entre en conformité avec les critères et modalités d'accompagnement du dispositif et permettra à l'association de solliciter et de bénéficier de co-financements publics potentiels ou d'ores et déjà validés, pour un budget total estimatif compris entre 500 et 600 000 €.

Sur proposition de la commission et afin de soutenir et d'accompagner le projet « 4 Ter », la Présidente propose au conseil communautaire de valider l'application de ce dispositif et de l'autoriser à adresser à l'association « 4 TER » un accord de principe sur cet accompagnement, permettant ainsi la sollicitation de co-financements complémentaires.

Guillaume ROBIC précise qu'il s'agit, ici, de valider un accord de principe qui doit permettre la sollicitation d'autres financeurs potentiels.

Sandra LE NOUVEL souligne en effet l'effet levier qu'actionne la collectivité par cette décision communautaire sur l'ensemble des projets culturels, et aujourd'hui sur ce projet « 4 Ter » et que cet effort local est reconnu par nos partenaires.

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de valider l'application de ce dispositif et de l'autoriser à adresser à l'association « 4 TER » un accord de principe sur cet accompagnement, permettant ainsi la sollicitation de co-financements complémentaires.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 140.2024 Adhésion au périmètre labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » pour les communes de Gouarec et Bon Repos sur Blavet

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Eléonore Kogler – Guy Le Foll - Gaël Pédron – Jacques Troël Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, Georges Galardon et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La présidente rappelle que la CCKB, lors de la séance du 9 décembre 2010, avait émis un accord de principe favorable en nom et place des communes de Saint-Gelven, Perret, Gouarec et

Laniscat pour intégrer le périmètre du futur « Pays d'Art et d'Histoire » autour des thématiques suivantes :

- le Patrimoine des Rohan,
- le Patrimoine Napoléonien et le canal de Nantes à Brest
- le Patrimoine industriel
- le Patrimoine naturel et le développement durable
- avec des thèmes transversaux : le Patrimoine culturel, la tradition et la gastronomie

La candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » a duré de 2012 à 2019. Elle a été portée par Pontivy Communauté au bénéfice des 35 communes engagées dans la démarche. Cette EPCI a entièrement pris en charge l'ingénierie de projet ainsi que la création du dossier de candidature, jusqu'à l'obtention du label. Le conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire a unanimement reconnu la grande qualité du dossier qui leur a été présenté.

Le pilotage du « Pays d'Art et d'Histoire » nécessite un service constitué de 2 personnes à temps plein (avec la cheffe de projet Claire Tartamella et son adjoint Clément Levesque) ainsi que ponctuellement des guides conférenciers vacataires. Le travail de cette équipe est au service de l'ensemble du périmètre labellisé. Ils apportent leur expertise sur la connaissance des patrimoines, leur préservation et leur valorisation.

A travers le Pays des Rohan, les communes de Gouarec et de Bon Repos sur Blavet intègrent aujourd'hui un réseau local, régional et national grâce auquel elles peuvent bénéficier de soutien et de partage d'expérience :

- 40% de subvention via la DRAC sur les projets portés par le « Pays d'Art et d'Histoire »,
- Mise à disposition de guides conférenciers pour la visite des sites patrimoniaux de Gouarec et Bon Repos sur Blavet,
- Création de supports de valorisation pour des événements patrimoniaux spécifiques sur Gouarec et Bon Repos sur Blavet,
- Transmission d'informations relatives au bâti méritant projection dans la cadre des PLUi
- Mise en relation avec les interlocuteurs compétents pour la restauration du bâti.

Les relations entre le « Pays d'Art et d'Histoire des Rohan » et l'équipe de l'Abbaye de Bon Repos sont ici particulièrement riches. L'équipe de l'Abbaye est membre du comité technique du Pays des Rohan et œuvre au sein de 3 groupes de travail : Médiation, Inventaire et Centre d'interprétation du Patrimoine.

Le Pays des Rohan est en lien avec le Département des Côtes d'Armor, propriétaire de l'Abbaye, pour la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Il s'agit d'un espace de médiation à intégrer au parcours permanent des visiteurs et qui présentera le « Pays d'Art et d'Histoire » par le biais de maquettes, d'outils de médiation manipulables et ludiques, ainsi que de dispositifs de médiation plus traditionnels.

A ce jour, le Pays des Rohan propose une offre pédagogique gratuite à destination des scolaires (de la maternelle au lycée) avec des outils de médiation ludiques.

L'école de Laniscat, à sa demande, a bénéficié d'une initiation à l'inventaire du patrimoine bâti de sa commune au printemps 2024. L'école de Gouarec travaillera sur l'inventaire participatif sur l'année scolaire 2024-2025.

L'adhésion au « Pays d'Art et d'Histoire » se traduit par :

- **La signature de la convention d'adhésion de la CCKB au périmètre labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » pour les communes de Gouarec et de Bon Repos sur Blavet, convention consentie à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2031, reconductible lors du renouvellement de la convention « Pays d'Art et d'Histoire », sauf dénonciation par une des parties,**
- **Une cotisation annuelle sur la base d'1,50 €/habitant des communes concernées. Le montant annuel se chiffre ici à 3 297 € pour un total de 2 198 habitants (957 à Gouarec et 1 241 à Bon Repos sur Blavet) selon les données INSEE 2021.**

La présidente propose de verser un montant total de cotisation de 3 297 € à Pontivy Communauté au titre du pilotage « Pays d'Art et d'Histoire » pour l'année 2024.

Jean-Yves PHILIPPE fait part de la demande d'intégration à ce label de l'ensemble des communes traversées par le canal de Nantes à Brest, demande actuellement en étude.

Sandra LE NOUVEL informe le conseil communautaire de l'actualité concernant le recrutement d'une agente chargée du Tourisme. Emmanuelle Grégoire, actuellement en charge de ces missions à Pontivy Communauté, a été, en effet, recrutée et prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2025.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide de verser un montant total de cotisation de 3 297 € à Pontivy Communauté au titre du pilotage « Pays d'Art et d'Histoire » pour l'année 2024.

*Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.*

**Délibération 141.2024 Signature d'un avenant modificatif de la convention d'objectifs
signée en 2015 entre le Département, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh et
l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh**

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
28	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll - Gaël Pédron – Jacques Troël - Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Eléonore Kogler et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmour, Georges Galardon et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

**Délibération 141.2024 Signature d'un avenant modificatif de la convention d'objectifs
signée en 2015 entre le Département, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh et
l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh**

La Présidente rappelle que l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz-Breizh est une structure d'enseignement musical, chorégraphique et théâtral à statut associatif dont les actions rayonnent sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. L'association œuvre depuis de nombreuses années afin de développer un enseignement de qualité accessible au plus grand nombre.

Par l'adoption, en 2002 puis l'élargissement en 2012, de la compétence – Initiation, enseignement et formation à la musique, à la danse et à l'art dramatique - la communauté de

communes du Kreiz-Breizh a pris la décision d'apporter une aide substantielle au fonctionnement et à l'équipement de la structure, et de prendre en charge la coordination de l'ensemble de ce dispositif.

Le bilan qualitatif et l'évolution de l'action de l'EMDTKB objectivement très positifs au regard des missions formalisées par la CCKB et avalisées par le Département ont conduit au renouvellement en 2015 de la convention d'objectifs tripartite pour une nouvelle période de 3 années.

Dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement de la musique, ce dispositif de conventionnement avec le Département est mis en place pour toute école soutenue par sa collectivité de référence et présentant un minimum de critères de qualité. Les subventions attribuées représentent un pourcentage de la masse salariale de la structure, dans la fourchette de 8% à 16%. Le montant de cette subvention est révisable chaque année, après examen par le Département du budget prévisionnel, du compte de résultat de l'association et expertise du projet d'établissement et d'activités. Le versement de cette subvention est assujéti à l'existence d'une convention entre les trois parties : Département, CCKB et EMDTKB.

Suivant ce système triennal, de nouvelles conventions auraient dû être proposées par le Département pour les périodes 2018-2020, 2020-2022 et 2022-2024. Une large réflexion au niveau de la mise en œuvre des politiques culturelles et départementales ayant été entrepris depuis, le Département a choisi de prolonger la convention signée en 2015 par différents avenants. Aujourd'hui compte tenu du fait que la réflexion départementale sur l'organisation des schémas d'enseignement musique, danse et théâtre est toujours en cours, le Département propose un nouvel avenant de la convention pour 2024.

Ce 7^{ème} avenant permettant de verser à la CCKB l'aide aux postes et à l'EMDTKB de percevoir les subventions départementales concernant les schémas d'enseignement artistique, la Présidente encourage l'Assemblée Communautaire à signer cet avenant et à adopter la prolongation de cette convention, afin de pérenniser le travail de qualité effectué par l'école de musique, danse et théâtre.

Eléonore KOGLER, indique qu'elle ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant modificatif de la convention d'objectifs entre le Département, la CCKB et l'EMDTKB, ci-annexé
- Autorise la Présidente à signer cet avenant

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 142.2024 Mise en place d'un nouveau dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale sur le territoire de la CCKB

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll - Gaël Pédrón – Jacques Troël - Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, Georges Galardon et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

Délibération 142.2024 Mise en place d'un nouveau dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale sur le territoire de la CCKB

La Présidente rappelle que l'acquisition en 2002 de la compétence - initiation, formation et enseignement de la musique, du chant et de la danse - devenue par délibération du 13 décembre 2012 - Initiation, formation et enseignement à la musique, à la danse et à l'art dramatique - était motivée par le double objectif de démocratiser l'accès aux formations et d'améliorer l'attractivité des écoles ou structures d'enseignement artistique.

Nombre d'actions ont été entreprises en ce sens, du soutien des associations intervenant dans le secteur à l'acquisition d'un parc instrumental ou la création/rénovation d'équipements dédiés aux pratiques artistiques. Le recrutement d'un agent intervenant en milieu scolaire, spécifiquement chargé de la sensibilisation artistique et de l'initiation musicale au sein des

établissements maternels et élémentaires du territoire, a été déterminant dans le développement du nombre de jeunes pratiquant la musique sur la CCKB.

En 2018, à l'issue de l'expérimentation du dispositif des temps d'activités périscolaires (TAP) sur le territoire dont l'organisation centralisée par la CCKB avait été saluée, notre collectivité a souhaité poursuivre la mise en place d'un dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) à destination des enfants du territoire.

Mesurant l'expérience acquise dans les TAP par les enseignants musique, danse et théâtre du Kreiz Breizh (EMDTKB) et l'opportunité de compléter les apports du service intervention en milieu scolaire, des échanges entrepris avec la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ont ainsi abouti à la création d'un nouveau dispositif à la rentrée 2018.

Ce dispositif nommé DÉMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) a été l'occasion d'un partenariat étroit entre la CCKB et les services de la Philharmonie de Paris. Mis en œuvre par l'EMDTKB pour une première période 2018 à 2021, puis lors d'une seconde période de 2021 à 2024, la réussite de ces deux dispositifs a largement été saluée.

Plus qu'un simple projet d'EAC, la mise en place de DÉMOS sur le territoire du Kreiz Breizh permet en effet

- la continuité de la structuration de l'EMDTKB avec la création d'un vrai pôle orchestre, de nouveaux parcours d'apprentissage de la musique en collectif et la mise en place d'un orchestre avancé Démos (l'Orchestre des Jeunes du Kreiz Breizh),
- l'apport de nouvelles ressources sur le territoire, permis par ce lien privilégié avec la Philharmonie de Paris (un chef d'orchestre de renommée internationale, des équipes d'enseignants artistiques venues complétées les ressources de l'EMDTKB, des échanges réguliers avec l'équipe de la Philharmonie de Paris et des collaborations induites),
- l'expérimentation dans la durée de lien transversaux entre services CCKB (Culture, Enfance-Jeunesse, Mobilité, Services techniques) mais également avec des écoles du territoire et ses différentes communes,
- un apport de visibilité sur le savoir-faire et la capacité d'innovation de notre collectivité dans le portage de projets ambitieux (Démos Kreiz Breizh est aujourd'hui le seul dispositif de ce type existant sur la Région Bretagne sur les 50 orchestres Démos que compte le territoire métropolitain et outre-mer) et qui éclaire aussi l'ensemble de la politique culturelle de la CCKB.

Bien que les partenariats entre les territoires concernés et la Philharmonie de Paris se développent généralement sur 2 périodes triennales, la qualité de réalisation de DÉMOS en Kreiz Breizh a poussé la Philharmonie de Paris à proposer à la CCKB le renouvellement du partenariat visant à la mise en place d'un 3^{ème} orchestre Démos Kreiz Breizh pour la période 2024 à 2027.

Considérant l'intérêt que revêt la proposition de ce projet à destination des enfants et des familles du territoire,

Considérant l'incidence de ce partenariat sur la qualité et la diversification des propositions en matière d'enseignements artistiques ainsi que dans le développement de savoir-faire transversaux sur le territoire,

Considérant l'excellence de la relation entre la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh ainsi que les bénéfices de celle-ci pour la vie culturelle de la CCKB,

La présidente propose à l'assemblée communautaire de valider le renouvellement de la mise en place d'un orchestre Démos sur le territoire pour la période 2024 à 2027.

Dans la continuité des deux précédents dispositifs portés et en considérant l'expérience développée comme la qualité d'engagement de son équipe salariée en la matière, la présidente propose de confier la mise en place de ce nouvel orchestre Démos Kreiz Breizh à l'EMDTKB ; elle propose d'accompagner cette structure pour ce dispositif dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens existante avec cette association ainsi qu'en renouvelant l'accompagnement du dispositif par les ressources communautaires propres pour appuyer l'EMDTKB dans cette mise en œuvre.

La présidente propose également à l'assemblée à signer les conventions qui découleront du montage de ce projet ainsi qu'à solliciter auprès des différents organismes partenaires et envisagés (CAF, MSA, Département des Côtes d'Armor, mécènes...) les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Jean-Yves PHILIPPE souligne le bilan extrêmement positif de ce dispositif DEMOS, qui débute donc sa troisième session, et qui permet une découverte et une pratique musicale pour beaucoup d'enfants du territoire et souligne également la poursuite de pratiques musicales pour de nombreux enfants à l'issue du dispositif DEMOS par le biais de l'OJKB, l'orchestre des jeunes.

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'apporter une validation politique pour le renouvellement du projet Démos sur le territoire de la CCKB pour la période 2024-2027,

Valide le soutien à l'EMTKB de ce dispositif dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens existante ainsi que l'engagement des ressources propres nécessaires au projet,

Autorise la Présidente à signer les conventions qui découleront du montage de ce projet ainsi qu'à solliciter auprès des différents organismes visés les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

ECONOMIE, DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Délibération 143.2024 Aide aux investissements immobiliers et matériels d'entreprises

Présentation par Jérôme LEJART

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
4 Octobre 2024**

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll - Gaël Pédrón – Jacques Troël - Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, Georges Galardon et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente rappelle que la CCKB porte des dispositifs d'aides destinées notamment aux entreprises industrielles, aux exploitations agricoles, aux artisans, aux commerçants, aux activités de services et aux professions libérales qui s'appliquent sur le territoire communautaire suite à diverses délibérations votées par le Conseil Communautaire.

Aujourd'hui, il est soumis au Conseil Communautaire les dossiers suivants :

- PASS Commerce et Artisanat : Investissements matériels - Plélauff

Monsieur Romain LE DREFF et Madame Emmanuelle MARESCA sont gérants de la société à responsabilité limitée dénommée « *LES JUBJOTEURS* », créée en juin 2023 dans le cadre de la reprise du restaurant « *LE MILIN RUZ* » sur la commune de Plélauff.

En 2024, M. LE DREFF et Mme MARESCA souhaitent réaliser des investissements matériels, en particulier des équipements de cuisine (snack, four, étuve).

Dans ce cadre, M. LE DREFF et Mme MARESCA ont sollicité la CCKB par demande en ligne en date du 18 mai 2024 en vue de l'attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat.

Le montant des investissements éligibles est estimé à 10 344,06 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 3 103,22 € (soit 30% des investissements éligibles HT), dont 50% financée par la Région Bretagne.

Il est précisé que cette demande s'intègre dans les modalités d'application du dispositif PASS Commerce et Artisanat à compter du 1^{er} juillet 2023

La Présidente informe que la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor a émis un avis favorable à ce dossier.

- PASS Commerce et Artisanat : Investissements immobiliers et matériels - Rostrenen

Madame Audrey LEROY est gérant en entreprise individuelle, créée en juillet 2017, du salon de toilettage canin et félin dénommée « *SCOOBY ET CIE* » sur la commune de Rostrenen.

En 2024, Mme LEROY, précédemment locataire, a acquis un local commercial à Rostrenen et souhaite y réaliser des investissements immobiliers (menuiseries extérieures et enseigne) et matériels (matériel professionnel et agencement).

Dans ce cadre, Mme LEROY a sollicité la CCKB par demande en ligne en date du 5 mars 2024 en vue de l'attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat.

Le montant des investissements éligibles est estimé à 13 692,90 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 4 107,87 € (soit 30% des investissements éligibles HT), dont 50% financée par la Région Bretagne.

Il est précisé que cette demande s'intègre dans les modalités d'application du dispositif PASS Commerce et Artisanat à compter du 1^{er} juillet 2023

La Présidente informe que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor a émis un avis favorable à ce dossier.

- Aide à l'immobilier d'entreprises – Saint-Nicolas-du-Pélem

Madame Virginie RENAULT est gérante de la société d'exercice libérale à responsabilité limitée dénommée « *COB JURIS* », office notarial, créée en décembre 2019, dont le siège social est situé à Maël-Carhaix et qui dispose d'un établissement secondaire à Saint-Nicolas-du-Pélem.

En 2024, Mme RENAULT, a acquis un local professionnel à Saint-Nicolas-du-Pélem et souhaite y réaliser des investissements immobiliers (gros œuvre – démolition, couverture –

étanchéité, menuiserie extérieure, menuiserie intérieure – aménagement, doublage – cloison – isolation, plafonds suspendu – isolation, revêtements de sols – carrelage – moquette, peinture, électricité – informatique – plomberie – chauffage - ventilation) dans le cadre d'une réhabilitation globale du bâtiment, en particulier du rez-de-chaussée dans un premier temps. Cette acquisition a été réalisée par la société civile immobilière dénommée « *PORTALIS* », gérée par Mme RENAULT. Les travaux immobiliers sont également pris en charge par la SCI.

Dans ce cadre, Mme LEROY a sollicité la CCKB par courrier en date du 11 avril 2024 en vue de l'attribution d'une subvention au titre de l'Aide à l'immobilier d'entreprises.

Le montant des investissements éligibles est estimé à 190 575,15 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 30 000 € (soit 20% des investissements éligibles HT plafonnés à 150 000 € HT).

Il est précisé que la subvention sera versée à la SCI PORTALIS, qui porte financièrement les investissements, et fera l'objet d'un reversement à la SELARL sous la forme d'une réduction de loyers dans le cadre d'un bail les liant.

La Présidente informe que le service Développement Economique et la commission Economie – Développement du Territoire de la CCKB ont émis un avis favorable à ce dossier.

- **Aide à des investissements immobilier d'entreprise – Rostrenen**

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, par délibération en date du 8 décembre 2022, il avait été décidé d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 50 000 €, correspondant à 3,27% des investissements éligibles, à Monsieur Tony MADIC et Madame Angélique MADIC, gérant de la société à responsabilité limitée dénommée « *EVOTEL* » au titre des investissements immobiliers réalisés dans le cadre de la réhabilitation d'un ensemble immobilière en centre-ville de Rostrenen pour la création d'un hôtel-spa 3*.

Une convention attributive de subvention avait été signée en ce sens le 25 janvier 2023, prévoyant un délai de 2 ans pour la réalisation des investissements et le versement de la subvention accordée.

Par courriel en date du 16 septembre 2024 M. Tony MADIC et Mme Angélique MADIC, compte-tenu de l'avancée des travaux, ont sollicité la CCKB pour que ce délai de 2 ans soit prorogé d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 8 décembre 2025, et que la subvention accordée puisse être versée en deux fois.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Economie – Développement du Territoire a émis un avis favorable à ce dossier.

Elle propose au Conseil Communautaire de proroger d'un an le délai inscrit dans la convention attributive de subvention signée le 25 janvier 2023 entre la CCKB et la SARL EVOTEL, soit jusqu'au 8 décembre 2025, et d'autoriser le versement de la subvention en deux fois via un acompte de 80% à la signature d'un avenant n°1 à ladite convention, ci-annexé, et le solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses et des factures acquittées.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de 3 103,22 € à Monsieur Romain LE DREFF et Madame Emmanuelle MARESCA, gérants de la société à responsabilité limitée dénommée « *LES JUBJOTEURS* », située à Plélauff, pour des investissements immobiliers, au titre du PASS Commerce et Artisanat ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Monsieur Romain LE DREFF et Madame Emmanuelle MARESCA la convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention ;
- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de 4 107,87 € à Madame Audrey LEROY, gérante en entreprise individuelle du salon de toilettage canin et félin dénommée « *SCOOPY & CIE* », situé à ROSTRENEN, pour des investissements immobiliers et matériels, au titre du PASS Commerce et Artisanat ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Madame Audrey LEROY la convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention ;
- D'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à Madame Virginie RENAULT, gérante de la société d'exercice libérale à responsabilité limitée dénommée « *COB JURIS* » disposant d'un établissement secondaire à Saint-Nicolas-du-Pélem, et de la société civile immobilière dénommée « *PORTALIS* », au titre du dispositif d'Aide à l'immobilier d'entreprises de la CCKB ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Madame Virginie RENAULT la convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention ;
- De proroger d'une année supplémentaire le délai inscrit à la convention attributive de subvention signée le 25 janvier entre la CCKB et la société à responsabilité limitée dénommée « *EVOTEL* » et d'autoriser le versement de la subvention en deux fois ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Monsieur Tony MADIC et Madame Angélique MADIC, gérants de la société à responsabilité limitée dénommée « *EVOTEL* » l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention initiale.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 144.2024 Attribution d'une subvention à l'association des Artisans et Commerçants Autour du Pélem

Présentation par Jérôme LEJART

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll - Gaël Pédron – Jacques Troël - Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerme – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente rappelle que le Conseil Communautaire du 8 novembre 2018, faisant suite à la commission économique réunie le 24 octobre 2018, avait défini l'intérêt communautaire de la compétence « *politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales* ».

Avait notamment été désigné d'intérêt communautaire « *l'accompagnement des associations de commerçants à s'insérer dans les logiques partenariales et leur accompagnement afin d'élaborer des actions de dynamique commerciale* ».

La Présidente rappelle également que le Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2022 avait décidé, considérant que le Conseil Communautaire du 8 novembre 2018 avait décidé de réserver aux communes « *le soutien aux animations des associations de commerçants, les festivités et les actions culturelles pouvant contribuer à dynamiser un espace commerçant* », d'attribuer une subvention d'un montant forfaitaire de 500 € à l'association des Artisans et

Commerçants Autour du Pélem au titre de son fonctionnement et de l'ensemble des actions réalisés.

Dans ce cadre, la Présidente informe le Conseil Communautaire que l'association des Artisans et Commerçants Autour du Pélem (ACAP), par courrier en date 20 février 2024, a sollicité la CCKB en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 €.

Plus précisément, l'ACAP a sollicité la CCKB en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre des différentes animations organisés tout au long de l'année sur le territoire : loto, marché/brocante, 14 juillet, soirée spectacle, marché de Noël.

Considérant les délibérations du Conseil Communautaire en date des 8 novembre 2018 et 8 décembre 2022 et suivant l'avis favorable de la commission Economie – Développement du Territoire, la Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention d'un montant forfaitaire de 500 € au profit de l'association des Artisans et Commerçants Autour du Pélem, au titre de l'exercice 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'attribuer une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € à l'association des Artisans et Commerçants Autour du Pélem (ACAP), pour l'exercice 2024, au titre de son fonctionnement et de l'ensemble des actions réalisées en faveur de la dynamique commerciale sur le territoire concerné.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 145.2024 ROSTRENEN – PAE La Garenne – Requalification du parking et de l'entrée du parc d'activités économiques

Présentation par Jérôme LEJART

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll - Gaël Pédrón – Jacques Troël - Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerme – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochennec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, est gestionnaire notamment du parc d'activités économiques de La Garenne à Rostrenen.

Elle informe le Conseil Communautaire que lors de la précédente opération de requalification du parc d'activités de La Garenne réalisée dans le courant des années 2000, qui avait notamment vu la requalification de la rue principale et l'aménagement du bassin de gestion des eaux pluviales, une requalification du parking et de l'entrée du parc d'activités était envisagée en tranche conditionnelle mais n'avait pas été confirmée.

Depuis, le parking a connu une dégradation continue et nécessite des travaux à court terme avant une requalification pérenne à moyen terme. Une requalification de l'entrée du parc d'activités pourrait également être envisagée.

Dans ce cadre, afin d'envisager le futur de cet espace et au regard de la complexité des usages répertoriés, il apparaît nécessaire de solliciter l'accompagnement d'un maître d'œuvre et une concertation avec les différentes entreprises du parc d'activités.

Cet accompagnement aura vocation à définir les aménagements à réaliser en corrélation avec les usages actuels et futurs des emprises concernées, ainsi qu'à diriger les travaux d'aménagement.

La Présidente informe que la CCKB a également sollicité un accompagnement de l'ADAC22 pour ce projet.

La Présidente informe que la commission Economie – Développement du Territoire a émis un avis favorable à ce projet et propose au Conseil Communautaire de suivre cet avis. Elle précise également les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « *PA de Rostrenen, Plouguernevel, Maël-Carhaix, Bon-Repos-sur-Blavet* » du Budget Primitif 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'autoriser la Présidente à poursuivre les démarches et à signer tout acte ou document nécessaires à la concrétisation du projet de requalification du parking et de l'entrée du parc d'activités économiques La Garenne à Rostrenen ainsi que son entrée.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 146.2024 Parcs d'activités communautaires – Diagnostic amiante et HAP des voiries

Présentation par Jérôme LEJART

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll - Gaël Pédron – Jacques Troël - Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochennec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, est gestionnaire des parcs d'activités économiques de Kerjean et La Garenne à Rostrenen, de Kerlaurent à Gouarec, de Pen Ar Hoat à Bon Repos Sur Blavet, du Ruellou à Saint-Nicolas-du-Pélem, de Pont Rod à Maël-Carhaix et de Gopéren à Glomel.

Elle rappelle également au Conseil Communautaire que différents travaux de voirie sont prévus sur l'ensemble de ces parcs d'activités, à court et moyen terme.

Aussi, en application des articles R.4412-2, R.4412-59 à R.4412-93 et R.4412-97 à R.4412-97-6 du Code du Travail, le maître d'ouvrage est tenu de faire réaliser un diagnostic des voiries devant faire l'objet de travaux afin d'identifier la présence d'amiante et d'hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

En cas de présence de l'un, de l'autre ou de ces deux substances, des modalités particulières de travaux doivent être mis en œuvre par l'entreprise retenue pour les réaliser avec, au besoin, une évacuation des matériaux vers un centre de stockage approprié conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente informe que la CCKB a également sollicité un accompagnement de l'ADAC22 pour ce projet.

La Présidente indique au Conseil Communautaire que la commission Economie – Développement du Territoire a été informée de ce dossier.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'autoriser la Présidente engager la réalisation de diagnostics amiante et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sur les voiries des parcs d'activités communautaires et à signer tout acte ou document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout acte ou document nécessaire à l'évacuation et au traitement des matériaux contaminés vers un centre de stockage approprié conformément à la réglementation en vigueur.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 147.2024 Attribution d'une subvention à l'association CIAP 22

Présentation par Eléonore KOGLER

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll - Gaël Pédron – Jacques Troël - Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochennec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne des Côtes d'Armor (CIAP 22), représentée par Madame Emmanuelle BILLARD, co-présidente, a, par courrier en date du 6 mars 2024, sollicité la CCKB en vue de l'attribution d'une subvention de 8000 € pour le financement de ces actions en matière d'accompagnement des porteurs de projet agricole.

Dans un contexte de nécessaire renouvellement des générations en agriculture, de diminution du nombre d'installations dans le cadre d'une succession familiale et, dans le même temps, d'une augmentation du nombre d'installations de porteurs de projet « *Non Issus du Milieu Agricole* » (NIMA), la CIAP 22, pour la 7^{ème} année, accompagne les porteurs de projet en agriculture en proposant du test d'activité ainsi qu'une formation technique d'un an.

Cette dernière, dénommée « *Paysan créatif* », permet au porteur de projet de se former sur 12 mois, soit un cycle cultural complet, en immersion sur les fermes du territoire afin d'acquérir

les compétences entrepreneuriales et techniques nécessaires pour créer son activité agricole. L'organisme de formation est certifié qualité par Qualiopi, et la formation est certifiée au Répertoire Spécifique.

Le porteur de projet est également accompagné par le groupe d'appui local, réseau de personnes du milieu agricole ou non, qui va l'accompagner dans son projet d'installation et favoriser, une fois installé, le travail en réseau.

La CIAP 22 propose également depuis 2021 le portage d'activité en agriculture, qui permet à un porteur de projet de développer des activités agricoles de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, et dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque. Le portage d'activité en agriculture s'inspire du modèle des CAE (Coopératives d'Activités et d'Emploi) et propose un cadre juridique légal aux porteurs de projets avec :

- Un hébergement juridique et comptable ;
- Une possible avance de trésorerie pour un montant maximal de 40 000 € par projet via des « *prêts court terme* » ;
- Un accompagnement par un paysan référent, les groupes d'appui locaux et la chargée d'accompagnement.

Depuis 2018, 71 porteurs de projets ont été accompagnés par la CIAP 22 : 35 femmes et 36 hommes.

- 40% des porteurs de projet étaient demandeurs d'emploi depuis plus d'un an à l'entrée de la formation : un parcours d'installation très long.

- 89% des personnes accompagnées étaient non issues du milieu agricole (NIMA).

- 51% des porteurs de projet accompagnés ont un projet d'installation en collectif.

- 44% des porteurs de projet avaient du foncier à l'entrée en formation et 76% à la sortie.

- La moitié des porteurs de projet avaient un projet d'installation en production végétale et l'autre moitié en production animale.

- 148 fermes et donc paysans référents ont accueilli ces 71 porteurs de projet.

- 73 % d'installé.e.s après la formation.

- 165 paysan.ne.s référentes

Spécifiquement sur le territoire de la CCKB, la CIAP 22 a accompagné 15 personnes sur la CCKB depuis 2018

- 8 femmes et 7 hommes
- 7 personnes en projet d'élevage et 8 personnes en projet en végétal ;
- Sur les 15 personnes, 11 sont installées ou le seront d'ici à la fin de l'année 2024 :
 - 9 sont installées, 2 le seront d'ici à la fin de l'année 2024 ;
 - 1 personne a acquis du foncier en 2023 et s'installera progressivement en conservant au départ une activité salariée ;
 - 1 personne a fait le choix du salariat.

- 2 sont actuellement en formation

En contrepartie d'un financement par la CCKB, la CIAP 22 propose la réalisation d'actions spécifiques sur le territoire de la CCKB :

- Mise en place d'un temps d'échange post-installation des nouveaux installés ;
- Mise en place de rencontres entre porteurs de projets et groupes de cédant.e.s ;
- Sensibilisation des élu.e.s de la CCKB au « *portage d'activité comme un outil facilitant la transmission des fermes* ».

Pour 2024, l'association se donne pour ambition de développer le portage d'activité qui passera par l'embauche d'un.e salarié.e.

Eléonore KOGLER précise que cette embauche est effective depuis juillet.

Le dossier de demande de subvention précise que le budget de la CIAP 22 pour l'année 2024 est établi à 178 900 €.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Economie – Développement du Territoire a émis un avis favorable à ce dossier. Compte tenu du nombre de personnes accompagnées spécifiquement sur le territoire, 2 par an en moyenne, des 3 rencontres en 2023 à destination des porteurs de projet et élu.e.s sur les enjeux du foncier, compte tenu également de la volonté de développer le portage d'activité pour 2024 avec l'embauche d'un.e salariée, la commission économie propose l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre cet avis et précise que, dans l'hypothèse d'une future demande de l'association, une subvention pourra être accordée sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne des Côtes d'Armor (CIAP 22) pour la mise en œuvre de ses actions à l'échelle départementale ainsi que d'actions plus spécifiques au territoire de la CCKB ;
- D'autoriser la Présidente à signer une convention d'objectifs et de moyens entre la CCKB et la CIAP 22 conforme aux éléments susmentionnés.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 148.2024 Participation au capital social de la SCIC CIAP 22

Présentation par Eléonore KOGLER

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc’h – Christophe Jagu – Guy Le Foll - Gaël Pédron – Jacques Troël - Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Eric bréhin – Christel Guillerme – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente informe le Conseil Communautaire que l’association dénommée Coopérative d’Installation en Agriculture Paysanne des Côtes d’Armor (CIAP 22) devient une Société Coopérative d’Intérêt Collectif (SCIC) à compter du 11 octobre 2024. Madame Emmanuelle BILLARD, co-présidente a, par courriel en date du 22 mai 2024, sollicité la CCKB en vue d’une participation au capital social de la SCIC CIAP 22 à hauteur de 2500 € minimum, correspondant à 50 parts sociales, le montant de la part étant fixée à 50 €.

Dans un contexte de nécessaire renouvellement des générations en agriculture, de diminution du nombre d’installations dans le cadre d’une succession familiale et, dans le même temps, d’une augmentation du nombre d’installations de porteurs de projet « *Non Issus du Milieu Agricole* » (NIMA), la CIAP 22, pour la 7^{ème} année, accompagne les porteurs de projet en agriculture en proposant du test d’activité ainsi qu’une formation technique d’un an.

La CIAP 22 inscrit son action dans l'agriculture telle qu'elle est définie dans la charte de l'agriculture paysanne qui « permet à un maximum de paysannes et de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain ». Cette définition justifie la nécessité du multi-sociétariat, l'agriculture ne se restreignant pas à l'activité des agriculteurs, mais impliquant également les autres citoyennes et les citoyens, acteurs des territoires, consommateurs...

La CIAP 22 a pour ambition d'accompagner des personnes qui souhaitent avoir une activité professionnelle porteuse de sens et rémunératrice.

Son activité s'inscrit dans une démarche coopérative avec des missions d'intérêt général dans différents domaines tels que :

- La formation

La CIAP 22 promeut une formation fondée sur l'action où l'apprentissage est basé sur l'articulation entre la transmission de connaissances, l'acquisition de compétences in situ et la réflexivité grâce aux accompagnants et aux réseaux et aux pairs installés ou en cours d'installation.

- L'installation/transmission

La CIAP souhaite installer des fermes viables et vivables sur son territoire et à ce titre, elle :

- sécurise le parcours de création d'activité en agriculture des personnes pour créer des emplois durables sur les territoires ;
- renforce l'autonomie des jeunes installé.es sur leur ferme ;
- facilite et accompagne les futur.e.s installé.e.s dans la restructuration des fermes ;
- facilite la transmissibilité des fermes ;
- oeuvre pour que ces fermes contribuent au dynamisme des territoires ;
- soutient des projets ayant pour ambition de répondre aux attentes de la société et des collectivités (alimentation de qualité, agriculture préservant l'environnement).

A tous les stades de l'installation et de la transmission, la CIAP 22 garde au cœur de ses préoccupations l'épanouissement des personnes et leur qualité de vie au travail.

Son activité s'ancre sur ses territoires d'action, notamment sur la CCKB, pour garder des campagnes vivantes et des paysages riches et diversifiés, et pour lesquels il est indispensable d'avoir de nombreuses fermes à taille humaine et bien réparties. Pour cela, la CIAP 22 s'inscrit dans les réseaux.

Elle accompagne les porteurs de projet en agriculture en proposant du test d'activité ainsi qu'une formation technique d'un an dénommée « *Paysan créatif* ».

La CIAP 22 propose également depuis 2021 le portage d'activité en agriculture, qui permet à un porteur de projet de développer des activités agricoles de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, et dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque. Le portage d'activité en agriculture s'inspire du modèle des CAE (Coopératives d'Activités et d'Emploi) et propose un cadre juridique légal aux porteurs de projets avec :

- Un hébergement juridique et comptable ;
- Des prêts bancaires d'investissement et d'avance de trésorerie transférés au porteur de projet en fin de portage,
- Une exploitation directe des terres,
- Un accompagnement par un paysan référent, les groupes d'appui locaux et la chargée d'accompagnement.

La constitution en SCIC avec constitution d'un capital social de 22 500 € minimum permettra de développer ce volet portage d'activité, l'objectif étant de porter 10 projets par an à l'échelle des Côtes d'Armor.

Le budget de fonctionnement de la CIAP 22 pour l'année 2024 est établi à 178 900 €.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Economie – Développement du Territoire a émis un avis favorable à ce dossier.

Compte tenu de l'objectif « animation et promotion de l'agriculture du territoire » inclus dans la compétence « actions de développement économique » de la CCKB,

Compte tenu de l'impérieuse nécessité de favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles sur le territoire de la CCKB, notamment en agriculture paysanne,

Compte tenu de l'objet de la CIAP 22 détaillé dans le projet de statut joint en annexe, rappelant l'intérêt collectif et l'intérêt général du projet,

La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre l'avis de la commission et de participer au capital social de la SCIC CIAP 22.

A la demande de précisions de Pierre-Yves DANIEL, Eléonore KOGLER précise que la subvention est bien attribuée à l'association CIAP 22 pour des actions de l'année 2024 et que c'est bien cette association qui va se constituer en SCIC d'ici la fin de l'année 2024.

Sandra LE NOUVEL propose de représenter la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh au sein de la SCIC, et précise que la CCKB est actuellement le seul EPCI costarmoricaïn à participer au capital de la société en cours de constitution, mais que cela semble important pour le territoire au regard de sa caractéristique très agricole avec de nombreuses installations.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- De participer au capital social de la SCIC CIAP 22 a hauteur de 80 parts sociales pour un montant de 50 € unitaire soit 4 000 €,
- De désigner Madame Sandra Le Nouvel représentante de la CCKB à la SCIC CIAP 22,
- D'autoriser la Présidente à signer tout acte ou document nécessaires à la concrétisation du projet.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

SERVICES A LA POPULATION, ENFANCE-JEUNESSE, MOBILITES

Délibération 149.2024 Attribution de subvention au titre des programmations d'animations extrascolaires en faveur des publics jeunes de 11 à 25 ans du Kreiz Breizh

Présentation par Rollande LE BORGNE

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
27	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll – Rollande Le Borgne – Evelyne Minier – Éric Bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu

Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic

Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou

Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec

Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel

Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Julie Cloarec, Gaël Pédron, et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, Raymond Géléoc, Jacques Troël et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La présidente rappelle que la CCKB a mis en place, en juin 2021 et juillet 2022, un cadre incitatif pour encourager les offres accessibles de programmation d'animations extrascolaires envers les publics jeunes du Kreiz Breizh.

Le cadre en vigueur s'adresse aux acteurs associatifs de la jeunesse qui concourent à cet objectif et se traduit par l'allocation d'un forfait, allant de 500 € à 2 000 €, selon le nombre de journées et le type d'accueil (avec ou sans hébergement) :

Forfaits appliqués	Programmation Accueil à la journée	Programmation Accueil journée et nuitée
---------------------------	---	--

Forfait 2 000 €	pour 1 mois (20 jours)	pour 2 semaines (10 à 14 jours) avec hébergement
Forfait 1 500 €	2 semaines (10 jours) et plus	1 semaine (5 jours) et plus avec hébergement
Forfait 1 000 €	1 semaine et plus (5 à 9 jours)	de 3 jours + 2 nuitées à 4 jours + 3 nuitées
Forfait 500 €	moins d'une semaine (1 à 4 jours)	2 jours + 1 nuitée

Ce dispositif contribue aux objectifs fixés dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2024/2028 avec la CAF sur la thématique des publics jeunes (11/25 ans) :

- développer l'attractivité du territoire pour les jeunes, développer les services et activités pour les jeunes, les inciter à s'engager dans la vie locale et à les maintenir sur le territoire par la mise en place d'un cadre de vie agréable et facilitateur,
- développer les programmations extrascolaires en termes de loisirs, d'initiations et de parcours de découverte.

Association	Programmation dédiée aux jeunes du Kreiz Breizh	Animations proposées
APAPP Association Pour l'Animation du Pays Plinn Base nature et nautique à Trémargat	Cap Loisirs Jeunesse du Kreiz Breizh : Programmation d'activités physiques de pleine nature, activités multisports et autres du 8 juillet au 16 août 2024 → 6 semaines d'activités, sans hébergement, de 9h30 à 16h30 Age et nombre de jeunes visés : De 8 à 16 jeunes entre 7 et 15 ans Mixité filles/garçons	Une activité le matin et une activité l'après-midi : Orientation, kayak, tir à l'arc, grimpe d'arbres, pêche, géocaching, activités nature, activités multisports. Ces activités sont proposées par des éducateurs sportifs diplômés.

	<p>Communication à l'échelle du KB: via les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, ...), la presse, distribution de flyers à la sortie des écoles primaires et collèges de la CCKB</p> <p>Tarif demandé par jeune : 115 € par jeune pour 5 jours d'activités (92 € pour la semaine du 12 au 16 août, car pas d'activités le 15/08)</p> <p>Budget de l'organisateur : 10 672€</p> <p>Demande de subvention : 3 000 € Afin que les enfants puissent profiter de nombreuses activités à un tarif accessible pour les familles.</p>	<p>Mais aussi : activités diverses, jeux de société, land art, théâtre...via les animateurs et stagiaires BAFA sur le temps du midi. Toutes les activités se dérouleront sur le site de la base nature et nautique à Trémargat.</p>
--	--	---

La présidente propose d'appliquer le cadre de soutien aux programmations extrascolaires, en faveur des jeunes (11/25 ans) du territoire, à l'APAPP en lui allouant un forfait de 3 000 €.

Rémy LE VOT s'inquiète du désengagement du Département concernant le cofinancement des OMS – Office Municipal des Sports.

Sandra LE NOUVEL précise qu'une réflexion est en cours pour la poursuite des animations et actions portées par l'APAPP.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 3 000 € à l'APAPP dans le cadre du soutien aux programmations extrascolaires en faveur des jeunes (11/25 ans) du territoire.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

TOURISME, COMMUNICATION, PROMOTION DU TERRITOIRE (DONT TIERS-LIEUX)

Délibération 150.2024 Soutien aux événements contribuant à l'attractivité touristique et à la promotion du territoire et soutien à l'émergence de nouvelles manifestations

Présentation par Guillaume ROBIC

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	4

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll – Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Éric Bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon – Gaël Pédron – Jacques Troël

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Julie Cloarec et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, Raymond Géléoc et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

La Présidente présente le cadre d'intervention adopté en 2003 par la Communauté de communes pour accompagner des événements contribuant à la promotion du territoire, ayant fait l'objet de plusieurs évolutions et notamment :

- En 2015, plafonnement du montant de subvention à 50 % des dépenses affectées aux animations Grand Public.
- En 2020, plafonnement de l'aide à 5 500 € pour les acteurs organisant plus d'un événement par an
-

Jauge prévisionnelle	1 jour	2 à 4 jours	5 jours et +
moins de 500	500 €	1 000 €	1 500 €
de 500 à 2 000	1 000 €	1 500 €	2 000 €
de 2000 à 5 000	2 000 €	2 500 €	3 000 €
plus de 5 000	3 000 €	3 500 €	4 000 €

Selon ce cadre et après étude des demandes, la commission « Communication & Promotion du territoire » réunie le 5 juin 2024 propose les soutiens et accompagnements suivants :

Objet	Durée	Jauge prévisionnelle	Aide proposée
Courses cyclistes « Kreiz Breizh élites » Du 28 juillet au 1 ^{er} août – Communes de la CCKB Épreuves : Masculin, Féminin, Handisport, Juniors	5 jours et +	+ de 5 000	5 500 €
« Guerlédan Sports Nature » 18 et 19 mai – Bon Repos sur Blavet Animations & initiations aux sports nature et adaptés	2 jours	+ de 5 000	3 500 €
« Fête des courses hippiques » 19 et 20 mai – Rostrenen Animations jeune public & exposition de produits locaux	2 jours	De 2000 à 5 000	2 500 €
« Armorique Endurance Équestre » Du 26 au 28 juillet – Canihuel, St Gilles Pligeaux, St Nicolas du Pélem. Aide aux initiatives émergentes pour l'organisation d'un Raid International et championnat de France d'endurance équestre	3 jours -----	De 2000 à 5 000 -----	2 500 € 500 €
Festival « Summer Palet Fest » 15 juin – Lanrivain, Hameau Saint-Antoine Concerts, animations jeune public et tournoi de palets.	1 jour	+ de 2 000	2 000 €
Tournée « Objectif Kreiz Breizh » par la Compagnie Ocus Saison 2024 / 2025 – Communes du Kreiz Breizh Diffusion du spectacle créé à partir des paroles d'habitantes	5 jours et +	+ de 5 000	5 500 €

<p>Accession TOP 12 (Élite nationale) du Bad'Club Rostrenn</p> <p>De septembre à juin – Rostrenen & France</p> <p>Saison au plus haut niveau national du championnat de Badminton</p>	<p>5 jours et +</p>	<p>+ de 5 000</p>	<p>5 500 €</p>
<p>Fête des battages - Breiz Traou Goz</p> <p>4 août 2024 - Plouguernevel</p> <p>Animations autour d'anciennes machines agricoles et pratiques paysannes</p>	<p>1 jour</p>	<p>+ 2 000</p>	<p>2 000 €</p>

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,
Décide à l'unanimité :**

D'attribuer les subventions suivantes sous la forme d'un premier versement de 70% et avec versement du solde sur présentation des bilans :

- 5 500 € à l'association « Kreiz Breizh Elites », soit un premier versement de 3 850 €
- 3 500 € à l'association « Guerlédan Sports Nature » soit un premier versement de 2450 €
- 2 500 € à la « Société des courses hippiques de Rostrenen », soit un premier versement de 1750 €
- 2 500 € à l'association « Armorique Endurance Equestre », soit un premier versement de 2100 €
- 500 € à l'association « Armorique Endurance Equestre », pour l'organisation des championnats d'endurance équestre, soit un premier versement de 350 €
- 2 000 € à l'association « Les Surfeurs du Kreiz Breizh », soit un premier versement de 1400 €
- 5 500 € à l'association « Ocus », soit un premier versement de 3850 €
- 5 500 € à l'association « Bad Club Rostrenn », soit un premier versement de 3850 €
- 2 000 € à l'association « Breiz Traou Goz », soit un premier versement de 1400 €

*Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.*

URBANISME, HABITAT

Délibération 151.2024 Accompagnement financier des communes et des bailleurs publics pour la production de logements locatifs sociaux

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	4

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll – Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Éric Bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon – Gaël Pédrón – Jacques Troël

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Julie Cloarec et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, Raymond Géléoc et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

Les difficultés croissantes à se loger sur le territoire, la tension locative persistante, le parc locatif ancien et nécessitant d'être rénové entravent les parcours résidentiels des habitant.es du territoire.

Le territoire affirme ainsi avec engagement sa volonté de faire de l'accès aux logements abordables et qualitatifs un axe fort de sa politique Habitat. Différentes démarches sont engagées en ce sens, dont l'élaboration d'un plan Local d'Urbanisme valant Plan Local de l'Habitat, prescrit le 7 décembre 2023, et la construction d'un Contrat Territorial en faveur du logement social.

Pourtant, nous connaissons un contexte défavorable lié à la production de logements locatifs sociaux, notamment liés à :

- une hausse des coûts de construction,
- des équilibres d'opérations fragiles,
- une faible activité des bailleurs sociaux sur le territoire de la CCKB, malgré des demandes d'attributions de logements locatifs présentes sur le territoire,

Pour permettre la concrétisation d'opérations de logements sociaux, **apporter un soutien à l'équilibre financier des opérations sincèrement déficitaires**, la CCKB s'engage à soutenir les opérations de logements locatifs sociaux selon les conditions suivantes :

Critères d'attribution à la production de logements locatifs sociaux

Maitrise d'ouvrage bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Bailleurs sociaux publics, • Communes membres de l'EPCI,
Périmètre	Opérations de logements locatifs sociaux réalisées sur l'ensemble des communes de la CCKB, zone hors ENAF.
Type d'opérations éligibles	<p>Opérations visant la création d'une offre locative sociale nouvelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérations neuves, • Création de logements sociaux dans le cadre d'une acquisition-amélioration ou démolition-reconstruction, <p><i>La réhabilitation de logements déjà existants n'est pas éligible.</i></p>
Types de logements éligibles	<p>Logements locatifs sociaux financés PLAI et PLUS.</p> <p><i>Les logements en résidence, étudiants, foyers pour personnes âgées ou pour un public spécifique ne sont, ici, pas ciblés.</i></p>
Montant des aides	<ul style="list-style-type: none"> • 6000 euros / logement (PLAI et PLUS), maximum, contribuant à l'équilibre d'opération de production de logements locatifs sociaux.
Conditions d'attribution spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de la commune à hauteur de 50% minimum du montant de l'aide attribuée par la CCKB (dans le cadre d'une opération non portée par la commune)
Enveloppe financière maximale annuelle	150 000 euros / an

Modalités de demande d'aide

Les projets devront, au préalable, faire l'objet d'échanges entre la Communauté de communes, la commune et le maître d'ouvrage, en amont d'une demande d'aide financière.

Le maître d'ouvrage fera une demande d'aide financière auprès de la communauté de communes en transmettant :

- Présentation du projet (plan masse, nombre et typologies de logements, ...)
- Engagement du maître d'ouvrage (délibération de la commune ou engagement de l'opérateur)
- Plan de financement prévisionnel,
- Le niveau de fonds propre engagé par le maître d'ouvrage. L'EPCI devant être vue comme un territoire à péréquation positive, cet élément sera examiné avec attention.
- Calendrier prévisionnel de réalisation,
- Montant de subvention demandé,
- Attestation de non-commencement de l'opération,
- Modalités d'accès au foncier,
- Délibération du Conseil Municipal indiquant sa participation financière à l'opération,

La CCKB se réserve le droit de ne pas attribuer de subventions aux projets incomplets, inadaptés ou incompatibles avec les attentes du territoire (délibération de prescription du PLUi-H, du 7 décembre 2023). L'opération devra, en outre, être jugée qualitative.

Modalité de versement de l'aide

Les opérations éligibles à une aide communautaire feront l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire.

L'aide sera versée, en totalité, à la livraison des logements sur présentation des éléments justificatifs suivants :

- Attestation de fin de chantier,
- Plan de financement définitif certifié exact,
- Etat des dépenses certifiées exactes,

Le dossier de demande de paiement devra être déposé sur la plateforme Chorus Pro, et devra être envoyé 10 jours avant au service de la CCKB avant dépôt.

Durée de validité des aides

Les opérations éligibles à une aide communautaire font l'objet d'une délibération en conseil communautaire. En cas de non démarrage des travaux dans un délai de 2 ans à compter de cette délibération, l'EPCI pourra prononcer la caducité de celle-ci.

VU la loi n°2017-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové,

VU la délibération du 7 décembre 2023 de prescription d'un PLUi- valant PLH,

VU la présentation du dispositif en commission Habitat et Urbanisme du 20 juin 2024, à Glomel,

A la demande de Rémy LE VOT, concernant le droit de regard sur les affectations des aides, Sandra LE NOUVEL lui confirme que la CCKB n'est pas associée à la commission d'attribution.

Guillaume ROBIC indique que par cette délibération, l'EPCI démontre qu'il prend part à ce dispositif, et précise que la commune participe au choix dans les commissions d'attribution, y compris avec Terres d'Armor Habitat avec qui les relations se sont nettement améliorées.

Rollande LE BORGNE fait part des difficultés rencontrées par les communes dans le cadre des attributions d'urgence.

Guillaume ROBIC lui précise qu'il est possible pour les communes de conventionner avec des associations qui peuvent œuvrer dans ce domaine et cite l'exemple de la commune de ROSTRENEN qui conventionne avec l'AMISEP pour un logement d'urgence.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le dispositif d'aides financières à la production de logement sociaux, selon les critères présentés ci-dessus,

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

ENVIRONNEMENT, ENERGIES, POLITIQUE DES DECHETS

Délibération 152.2024 Candidature à l'appel à projet de l'Ademe « Structuration de filières de valorisation durable de la haie »

Présentation par Alain CUPCIC

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	4

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll – Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Éric Bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon – Gaël Pédron – Jacques Troël

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Julie Cloarec et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur, Raymond Géléoc et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

Vu la délibération 2021/165 actant la participation de la CCKB au programme régional Breizh Bocage,

Vu la délibération 2023/191 approuvant la Feuille de route des actions en faveur du bocage pour la période 2023-2027,

Vu la délibération 2024/129 validant la stratégie du Schéma directeur des énergies de la CCKB,

Vu la délibération du 10 janvier 2024 du Pays Centre Ouest Bretagne relative à la filière bois en Centre Bretagne et à son plan d'action,

Vu la délibération 2024/33 actant la participation de la CCKB à la création d'une structure de valorisation du bois de bocage durable par la vente de chaleur,

Vu le « Pacte en faveur de la haie » mis en œuvre à l'initiative du gouvernement,

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 10 septembre 2024,

La Présidente rappelle que la CCKB s'est engagée, dans sa Feuille de route bocage et dans la stratégie de son Schéma directeur des énergies, à participer à la structuration d'une filière locale bois énergie, permettant une valorisation économique du bois de haies gérées durablement et la substitution d'énergies fossiles. Charlotte Noel a été recrutée afin de coordonner la gestion et de valorisation du bois sur notre territoire.

Par ailleurs le Pays Centre Ouest Bretagne a missionné l'Alecob pour étudier des solutions techniques et économiques permettant de développer l'usage du bois énergie géré durablement.

Il apparaît que face aux enjeux (augmentation du prix de l'énergie, concurrence sur les ressources, flux de bois sortant du territoire sans valeur ajoutée, diminution des capacités d'investissement des collectivités) une structure intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur (de l'arbre à la chaufferie) permettrait de répondre aux problématiques du territoire.

Le projet de créer une Scic de vente de chaleur à l'échelle des 5 EPCI du Pays Cob avance, et pourrait se concrétiser par sa constitution juridique d'ici début 2025 et la mise en service de premières chaudières destinées à chauffer des bâtiments collectifs dès l'automne 2025.

Afin d'assurer l'approvisionnement de cette future filière en bois local et issu d'une gestion durable, le projet prévoit la mise à disposition par les EPCI de plusieurs plateformes de stockage et de séchage sur le territoire du Pays Cob.

L'acquisition et la restructuration d'un site sans activité au cœur du Kreiz Breizh est envisagé. Un site actuellement en vente à Rostrenen est particulièrement adapté et permettrait des mutualisations avec la déchèterie communautaire. Il pourrait également par la suite accueillir d'autres activités de valorisation du bois (bois d'œuvre...). Les négociations sont actuellement en cours avec le propriétaire.

Différents aménagements seront nécessaires afin de rendre le site opérationnel pour l'activité de stockage et séchage de bois. Une partie des aménagements constitue des investissements sur l'immobilier qui seraient portés par la CCKB, propriétaire du site : clôtures, enrobées, adaptation du bâtiment (ventilation, désamiantage, démolition mezzanine, électricité). Les aménagements et équipements liés au fonctionnement du site (séchoir forcé alimenté au bois, outils de manipulation et de contrôle de la qualité du bois déchiqueté) seront portés par la Scic à créer. Le site sera loué par la CCKB à cette Scic.

Afin de bénéficier d'aides financières sur cette opération, il est possible de candidater à l'Appel à projets « Structuration de filières de valorisation durable de la haie » porté par l'Ademe dans le cadre de « France Nation Verte » et du « Pacte en faveur de la Haie ».

Cette aide de 50% des dépenses HT plafonnées à 400 000€ est éligible aux Scic ainsi qu'aux consortiums d'acteurs impliqués dans l'émergence d'une filière de valorisation des haies.

Après échange avec les services instructeurs, il est proposé de répondre à cet appel à projets en consortium constitué de la CCKB, de l'Alecob et du Pays Cob. Les dépenses attribuées au Pays Cob lors du dépôt de candidature à l'appel à projets ayant vocation à être reprises par la Scic une fois celle-ci constituée.

Sera également valorisé dans la réponse à l'appel à projet le temps agents de l'Alecob et de la CCKB sur les missions de structuration de la filière de valorisation durable de la haie, allant de la gestion durable des haies à la vente de chaleur clé en main ; même si ce temps est cofinancé par ailleurs.

En complément, les dépenses d'investissement portées par la CCKB ainsi que l'acquisition foncière nécessaire à ce futur équipement, pourraient, sous réserve d'éligibilité à confirmer, bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 20 à 30% des dépenses.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise la réalisation des aménagements fléchés CCKB ci-dessous, sous réserve de l'acquisition préalable du site de la future plateforme bois et d'être lauréat de l'appel à projets,
- Valide la candidature de la CCKB, en consortium avec le Pays Cob et l'Alecob, à l'appel à projets « Structuration de filières de valorisation durable de la haie »,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

	montants HT	subvention AAP filière	restes à charge	
			CCKB	Pays Cob
clôtures et pont bascule	35 493 €	17 746 €	17 746 €	
ventilation et désamiantage	103 849 €	51 925 €	51 925 €	
mezzanine et électricité	13 000 €	6 500 €	6 500 €	
enrobée extérieure 600m ²	30 875 €	15 438 €	15 438 €	
godet chargeur	4 167 €	2 083 €		2 083 €
appareil mesure humidité	2 083 €	1 042 €		1 042 €
séchoir forcé	237 825 €	105 267 €		132 558 €
totaux	427 292 €	200 000 €	91 608 €	135 683 €

- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ces décisions, sous réserve des inscriptions budgétaires.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 153.2024 Création de haies bocagères – hiver 2024-2025

Présentation par Alain CUPCIC

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuit – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc’h – Christophe Jagu – Guy Le Foll – Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Éric Bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon – Gaël Pédron – Jacques Troël – Julie Cloarec

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

Vu la délibération 2021/165 actant la participation de la CCKB au programme régional Breizh Bocage,

Vu les délibérations 2023/104 et 2023/192 définissant les conditions de réalisation des plantations bocagères 2022-2023,

Vu la délibération 2023/191 approuvant la Feuille de route des actions en faveur du bocage pour la période 2023-2027,

Vu la délibération 2024/47 relative au budget primitif de la CCKB,

Vu le marché 2023-006 conclu pour la période 2023-2026 pour la réalisation des talus et plantations de haies bocagères,

Vu la délibération 2020/73 par laquelle le conseil communautaire donne des délégations de pouvoir à Mme la Présidente,

Vu l'avis favorable du groupe de travail bocage du 24 septembre 2024,

La communauté de communes exerce des actions de préservation du bocage dans le cadre du programme régional Breizh Bocage depuis début 2022.

Les deux premières années ont permis la création de 5km et 10km de nouvelles haies bocagères, ainsi que d'engager des actions de valorisation et de préservation du bocage historique.

La Feuille de route 2023-2027 des actions à engager pour le bocage sur le territoire dans le cadre du programme régional Breizh Bocage, prévoit un objectif de création du 15km de haies bocagères par an à compter de 2024.

Ces travaux sont subventionnables par le programme Breizh Bocage porté par la région Bretagne et ses co-financeurs (Feader, Conseil Départemental des Cotes d'Armor, Agence de l'Eau Loire Bretagne). Bien qu'annoncée similaire à l'année passée (aide de 80% du coût hors taxes), les conditions définitives de l'appel à projet ne sont pas encore connues.

Les conditions de participation financière des bénéficiaires seront reconduites : 2 € par mètre de haie plantée à plat ou 1,50 € par mètre de haie réalisée sur talus, remisés de 0,50 €/m si une partie des travaux est réalisée par le bénéficiaire.

Pour respecter la saisonnalité des travaux de plantation, il est souhaitable d'engager les prestations de talutage dès l'automne.

Bernard TRUBUILT souhaiterait pouvoir organiser une réunion à Glomel sur cette thématique de la gestion bocagère. Alain CUPCIC lui confirme l'intérêt d'une telle réunion et proposera aux services communautaires d'y participer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise la réalisation de nouvelles haies bocagères dans la limite de 15 km,
- Fixe la participation des bénéficiaires comme suit :
 - o 1,50 € le mètre de haie bocagère réalisé sur talus,
 - o 2,00 € le mètre de haie bocagère planté à plat,
 - o déduction de 0,50 € lorsque le bénéficiaire réalise lui-même le talutage, les plantations, ou le paillage des plants.
- Mandate la Présidente pour organiser avec la DGFIP le recouvrement des participations financières des bénéficiaires,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant, dans l'attente des conditions définitives de l'aides Breizh Bocage :
 - o Montant total 187 500 € TTC,
 - o Participation des bénéficiaires : 22 500 €
 - o Subvention du programme Breizh Bocage : 125 000 €
 - o Autofinancement CCKB : 40 000 €
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à la réalisation de ce programme de plantation.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 154.2024 ERKB – Participation au capital de la société de projet « Centrale Photovoltaïque de Bon Repos sur Blavet »

Présentation par Eric BREHIN

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc’h – Christophe Jagu – Guy Le Foll – Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Éric Bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon – Gaël Pédrón – Jacques Troël – Julie Cloarec

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

Vu la décision n° 2020-11 du 7 juillet 2020, du Président, (prise au titre de l’ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020), qui, considérant les conclusions de l’étude confiée à Maître Laëtitia Boidin, Avocate, en partenariat avec le cabinet d’expertise comptable AVENIR EXPERT - 22110 – Rostrenen - pour l’accompagnement juridique et comptable à la création de cette structure territoriale, a décidé :

- ✓ De poursuivre les démarches pour la création de la Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) : Energies Renouvelables Kreiz-Breizh ;
- ✓ D’approuver le projet de statuts constitutifs de cette société par Actions Simplifiée,
- ✓ De valider le transfert de la somme de 200 000 €, prévue au budget 2020 de la collectivité, sur un compte bloqué au Crédit Agricole des Côtes d’Armor, constituant le capital social de la société ;
- ✓ De signer tous les documents nécessaires à l’inscription de cette société au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S.) de Saint-Brieuc ;

Vu la délibération du 27 juillet 2020, portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire à la Présidente, qui précise notamment que la Présidente est autorisée à représenter la collectivité en tant qu'associée de la Société par Actions Simplifiées « Energies Renouvelables du Kreiz-Breizh » (S.A.S.U. – E.R.K.B.) et prendre toutes décisions en tant que Présidente de cette société à l'exception des décisions suivantes qui devront faire l'objet d'un vote du conseil communautaire :

- la prise de participation dans d'autres sociétés ;
- l'agrément de nouveaux associés ;
- la nomination et la rémunération des dirigeants ;
- toute modification d'une disposition statutaire ;
- le transfert du siège social ;
- la modification du capital social ;
- l'émission de toutes valeurs mobilières ;
- la fusion, la scission de la société ou tous apports partiels d'actifs ;
- la dissolution anticipée ou la prorogation de la durée de la société ;
- la transformation de la société ;
- la nomination du liquidateur et décisions relatives aux opérations de liquidation, approbation des comptes annuels en cas de liquidation ;
- l'approbation des comptes annuels.

Considérant l'objet social de la SASU ERKB :

« La société a pour objet :

- La participation dans les sociétés ou entreprises individuelles ayant pour objet de porter un ou des projets relatifs aux énergies renouvelables
- L'animation des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, administration ou direction,
- La fourniture de services et l'assistance à ces filiales
- Le développement et la promotion des énergies renouvelables, et des économies d'énergie,
- L'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la valorisation de l'énergie produite,
- Toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini

Cet objet s'inscrit en conformité avec l'article L2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Périmètre d'activité de la société : l'activité se concentrera prioritairement sur le territoire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh et ses territoires limitrophes et pourra être élargie à la Région Bretagne selon la réglementation en vigueur.

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes du Kreiz Breizh a accompagné la commune de Bon Repos sur Blavet, dès 2019, dans la sélection d'un développeur au travers

d'un appel à manifestation d'intérêt pour mener un projet de centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien site de centrale à bitume ayant servi à la construction de la RN164.

A l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt, la société IBVogt avait été retenue par la commune. Elle a développé le projet et obtenu un permis de construire pour une centrale photovoltaïque de 5 MWc en 2020. Elle a été lauréate de l'appel d'offres de la CRE en décembre 2023 pour la vente de l'électricité produite avant de céder le projet à la société CVE.

La Présidente précise que la société IBVogt initialement retenue avait proposé d'ouvrir le capital de la société de projet à hauteur de 40% pour le territoire (Communauté de Communes et citoyens). La société CVE (Changeons notre Vision de l'Energie) lors de l'acquisition de ce projet s'est engagée à garantir cette proposition initiale.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que de nombreux échanges ont eu lieu ces derniers mois avec la société CVE afin de définir les modalités de participation du territoire à ce projet et d'élaborer un pacte d'actionnaires.

La Présidente propose aujourd'hui de concrétiser le partenariat avec la société CVE par la signature d'un pacte d'associés (annexé à la présente délibération). Ce pacte d'associés définit les modalités du partenariat au sein de la société de projet.

Par ce pacte d'associés, la société CVE, s'engage à céder à la SASU ERKB 10 % de ses actions à la valeur vénale de la société, pour la somme de 8 055 €. La SASU ERKB s'engage dès lors à apporter à la société de projet, par le biais d'un compte courant d'associé, les fonds nécessaires au fonctionnement de la société au prorata de la participation des actionnaires au capital de la société, à savoir 120 396 € selon le business plan annexé au pacte d'actionnaires. Ces apports en compte courant d'associés seront rémunérés à hauteur de 6,5%. Le TRI cible du projet est de 3% sur 20 ans. Enfin 1% du chiffre d'affaires annuel sera réservé à des actions locales en faveur de la transition écologique.

En parallèle, la société CVE cède 15% de ses actions à Enercoop Bretagne et 15 % de ses actions à Energie Partagée, selon les mêmes conditions. Ces structures (ainsi que la SASU ERKB) pourront s'effacer au profit d'un collectif citoyen souhaitant s'impliquer dans ce projet.

Eric BREHIN indique que la répartition des droits de vote retenue ne permet à aucun des sociétaires de pouvoir obtenir seul une majorité de décision. La plupart des décisions doivent être adoptées avec au moins 4/5 des votants avec la répartition suivante :

- CVE : 2 voix
- Enercoop : 1 voix
- Energie partagée ; 1 voix
- ERKB : 1 voix

A la demande de Georges GALARDON, Eric BREHIN confirme que la CCKB n'a pas, à sa connaissance, donné d'avis sur un projet à Plounévez-Quintin.

Guillaume ROBIC précise qu'il faut être très prudent sur ces dossiers et les éventuelles demandes de projets d'agrivoltaïsme, en faisant notamment un parallèle avec les plantations de résineux.

Eléonore KOGLER confirme que beaucoup d'agriculteurs sont effectivement démarchés par des porteurs de projets, et Bernard TRUBUILT informe que la commune de Glomel s'est exprimée contre l'agrivoltaïsme.

Jérôme LEJART estime, pour sa part, que l'Etat semble vouloir mettre un gros coup de frein sur l'agrivoltaïsme, que les dossiers doivent être examinés par la CDPENAF, et que selon lui, il n'y aura pas de projet pendant les dix prochaines années.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la participation de la SASU ERKB au capital social de la société « Centrale Photovoltaïque de Bon Repos sur Blavet », en partenariat avec la société CVE, Enercoop Bretagne et Energie Partagée ;
- Décide d'acquérir 10 % de parts sociales de cette société pour un montant de 8 055 € (hors champ d'application de la TVA) et de consentir un apport en compte courant associé au prorata de cette participation, soit 120 396 € selon le budget prévisionnel annexé au pacte d'actionnaires
- Autorise la Présidente à signer avec la société CVE le pacte d'actionnaires relatif à la construction et l'exploitation de cette centrale photovoltaïque.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Délibération 155.2024 Exploitation des déchèteries de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem : autorisation d'attribution et de signature des marchés de services

Présentation par Eric BREHIN

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
19 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 4 Octobre 2024

et publication le 4 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Multifonction de Locarn, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRÉSENTS – Sandra Le Nouvel – Bernard Rohou – Guillaume Robic - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuit – Alain Cupcic – Rémy Le Vot – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Fabrice Even – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Michel Ollivier – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Pierrick Pustoc'h – Christophe Jagu – Guy Le Foll – Rolande Le Borgne – Evelyne Minier – Éric Bréhin – Christel Guillerm – Sylvie Steunou – Eléonore Kogler – Georges Galardon – Gaël Pédrón – Jacques Troël – Julie Cloarec

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Bernard Rohou
Monsieur Alain Guéguen absent donne pouvoir à Madame Magalie Corniec
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Mesdames Nolwenn Burlot, Marie-Claude Le Tanno-Guégan et Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Madame Marjorie Bert

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que les marchés de services relatifs à l'exploitation des déchèteries de Rostrenen et de Saint-Nicolas du-Pélem doivent être reconduits en 2024.

Le montant total estimé des différents marchés étant supérieur au seuil de 221 000 € HT s'agissant de marchés de services, la procédure de l'appel d'offres ouvert a été retenue pour les 9 lots soumis à la consultation :

- 01 : Reprise de la ferraille et des batteries ;
- 02 : Transports et traitement de la benne d'amiante liés de la déchèterie de Rostrenen ;
- 03 : Rotation et location des bennes, papier-carton, incinérable, déchets verts et rotation divers ;

- 04 : Transport et traitement de la benne gravat ;
- 05 : Transport et valorisation du bois de classes A et B ;
- 06 : Transport, location et valorisation des encombrants ;
- 07 : Collecte et traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux ;
- 08 : Broyage des déchets verts ;
- 09 : Transport et traitement des déchets ménagers spéciaux.

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire par lot et à bons de commande avec un maximum sur la durée totale du contrat (4 ans). En application des articles L2124-2, R 2124-2-1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique.

Les candidats avaient jusqu'au 16 août 2024 pour remettre une offre.

Concernant la procédure d'appel d'offres, le lot n°1 - Reprise de la ferraille et des batteries a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général d'erreur technique et juridique. En effet le règlement de consultation prévoyait l'attribution du marché avec la formule de calcul du prix d'attribution au moins disant. Celle-ci était inadaptée puisque les entreprises doivent proposer en l'occurrence un prix de reprise et non un prix de prestation comme les autres lots n°2 à 9. Le lot n°1 sera donc relancé en procédure adaptée auprès des candidats qui se sont positionnés selon les articles R2123-1, R2123-4 du Code de la Commande publique.

Pour les lots n°2 à 9 passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Prix pour 60 %
- Valeur technique pour 40 %

Pour ces lots, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 septembre 2024, a choisi les offres des entreprises suivantes :

N°lot	Dénomination du lot	Estimation pour la durée du contrat de 4 ans	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
01	Reprise de la ferraille et des batteries	X	Déclaration sans suite	Consultation à relancer
02	Transports et traitement de la benne d'amiante liés de la déchèterie de Rostrenen	128 000 € HT	SUEZ RV OUEST	73 125,12 €
03	Rotation et location des bennes, papier-carton, incinérable, déchets verts et rotation divers	412 000 € HT	RECYCLEURS BRETONS	248 680 €
04	Transport et traitement de la benne gravat	416 000 € HT	RECYCLEURS BRETONS	1 128 037,73 €
05	Transport et valorisation du bois de classes A et B	488 000 HT	HD SERVICES	246 000 €
06	Transport, location et valorisation des encombrants	1 848 000 € HT	RECYCLEURS BRETONS	1 156 640 €
07	Collecte et traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux	20 000 € HT	PROSERVE DASRI	21 154 €
08	Broyage des déchets verts	328 000 € HT	THEAUD	249 000 €
09	Transport et traitement des déchets ménagers spéciaux	360 000 € HT	TRIADIS SERVICES	187 836,32 €
	TOTAL € HT	4 000 000 € HT		3 310 473,17 €
	TOTAL € TTC	4 800 000 € TTC		3 972 567,80 € TTC

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 3 310 473,17 € HT, soit 3 972 567,80 € TTC.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire : d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés de services des lots relevant de la procédure d'appel d'offres, les lots n° 02, 03, 04, 05, 06 , 07 , 08 et 09 avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;

dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les articles L. 2122-21-1, L. 2122-22 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous contrôle de l'État dans le département ; le Maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions de l'organe délibérant et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L1414-2 du CGCT selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens ;

Vu l'article L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5, du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 septembre 2024 ayant décidé l'attribution des marchés listés dans la présente délibération,

Considérant la nécessité de renouveler tous les contrats de services en vue de la bonne exploitation des déchèteries de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem ;

Considérant qu'il revient au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés de services avec les entreprises choisies sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales ;

Entendu le rapport présenté le 26 septembre 2024 par Monsieur Raymond GELEOC, Vice-Président en charge de la politique des déchets ;

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

► d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés de service des lots relevant de la procédure d'appel d'offres, les lots 02, 03, 04, 06 , 07 , 08 et 09 avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;

► dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

Madame Marjorie Bert
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB.

Informations sur les Décisions prises au titre des délégations données à la Présidente par le conseil communautaire (séance du 27 juillet 2020)

Convention de mise à disposition de la base de Créharer en faveur de l'association ALAC-CB pour la période estivale 2024

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

La Présidente informe que la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, propriétaire de la base d'accueil de randonneurs située à Créharer, avait conclu dès 2016 une convention de mise à disposition avec l'association ALAC-CB de Glomel pour une période de 4 mois de juin à septembre.

Suite à cette expérience concluante et dans le but de poursuivre le maintien des activités à la base de Créharer (accueil randonneurs, point de ravitaillement, douches, location de kayaks, canoës, vélos...), la CCKB renouvelle depuis 2017 la mise à disposition avec ALAC-CB en élargissant la période d'ouverture estivale entre 5 à 6 mois.

Dans le cadre des informations sur les décisions prises au titre des délégations données à la Présidente par le Conseil Communautaire (séance du 27 juillet 2020), la Présidente informe le Conseil Communautaire que **la convention de mise à disposition de la base de Créharer en faveur de l'ALAC-CB a été renouvelée pour la période estivale 2024 du 15 mars au 30 septembre. Les conditions de location restent inchangées par rapport aux années antérieures, à savoir un loyer mensuel de 200 euros.**

Plan de financement pour l'organisation du Forum Jeunesse du Kreiz Breizh

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

La présidente informe qu'à l'initiative du Collectif Acteurs Jeunesse du Kreiz Breizh, coordonné par les services jeunesse de la CCKB, en partenariat avec l'Espace Services Jeunesse du Kreiz Breizh, le Codev du Pays Cob et plusieurs acteurs associatifs jeunesse du territoire, une deuxième édition du « **Forum Jeunesse du Kreiz Breizh** » - zoom sur les publics jeunes de 11 à 25 ans - se tiendra le mercredi 16 octobre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 à la salle des fêtes de Rostrenen.

Trois objectifs sont visés à travers cet événement :

- contribuer à l'interconnaissance des acteurs jeunesse du territoire.
- valoriser les actions territoriales auprès des jeunes, des élus et des partenaires.
- donner la place aux jeunes pour témoigner de leurs expériences et parcours sur le territoire, sur le principe « paroles de pairs » (plus-value de cette 2^{ème} édition).

Deux créneaux ouverts aux publics :

- En matinée, un créneau dédié aux établissements scolaires (collèges et lycées) et aux structures d'insertion sociale et socio-professionnelle des jeunes du territoire.
- En après-midi, un créneau ouvert à tous les publics, aux jeunes, aux familles, aux élus et partenaires.

Sur le Forum 2023, une quarantaine de stands ont été tenus par les partenaires jeunesse, avec différentes offres d'activités ou de services, regroupées dans 3 grandes thématiques :

- Information/Orientation/Accompagnement des jeunes dans leurs parcours et projets
- Santé/Prévention/Sensibilisation à destination des jeunes
- Loisirs sport, nature, culture, numérique et scientifique pour les jeunes

Pour le Forum 2024, reconduction du format 2023 avec des stands pluridisciplinaires des offres et services jeunesse sur le Kreiz Breizh avec comme plus-value des témoignages et coopérations de jeunes ainsi que des animations interactives :

Sur le volet « Témoignages », sont visés des :

- Témoignages de jeunes sur les outils/dispositifs saisis : Bourse à Projets Jeunes, Pass Engagement, Services Civiques, Mobilité Européenne via Europ'Armor, etc...
- Témoignages de jeunes sur les parcours extrascolaires : stages d'initiations Ty Films (cinéma), stages d'initiation Petits Débrouillards (parcours Deffinov FIA formation initiation aux métiers de l'animation scientifique), club nature avec Cicindele (sensibilisation environnement et biodiversité), activités avec l'EMDTKB (OJKB), Séjours ados des ALSH, Conseil des Jeunes de Rostrenen (engagement citoyen), etc...
- Témoignages de jeunes sur les parcours scolaires : Formation BTS SP3S + Moniteur Educateur via le Lycée Campostal, Promotion de l'ensemble des filières Soins et Services à la personne, Sécurité, Restauration via le Lycée Rosa Parks,
- Témoignages de jeunes sur les parcours d'insertion socio-professionnelle : parcours Tremplin numérique via les Petits Débrouillards et Esprit Fablab, parcours création d'entreprise + parcours reprise d'études + parcours reprise d'emploi via la Mission Locale, parcours de remobilisation, remise en confiance via Don Bosco,

Sur le volet « Coopérations », sont programmées :

- Une coopération en amont du forum avec les jeunes 9/14 ans de l'ALSH de St Nicolas du Pélem pour créer des décorations (banderoles, visuels ludiques et colorés) pour le forum,

- Une coopération en amont du forum avec les BTS SP3S du Lycée Campostal + jeunes inscrits à Don Bosco pour booster la communication via leurs réseaux sociaux,
- Une coopération pendant le forum avec les BTS SP3S du Lycée Campostal (8 jeunes volontaires) pour contribuer à la logistique de l'événement (aménagement, accueil, orientation, tenue du bar, etc...) + animation jeu de Bingo « acteurs jeunesse locaux » via les jeunes inscrits à Don Bosco.

Plusieurs animations/interactions sont également prévues :

- Atelier de discussion dédié aux élus sur la participation et l'engagement des jeunes via la Coop Eskemm de Rennes,
- Tournage de 5 capsules vidéo de témoignages de jeunes via Ty Films,
- Atelier d'initiation vidéo dédié aux jeunes via Ty Films,
- Atelier découverte radio et création sonore dédié aux jeunes via RKB,
- Balade nature biodiversité autour de la salle des fêtes via Cicindele,
- Bingo sur l'Europe via Europ'Armor + Bingo « acteurs jeunesse locaux » via Don Bosco,
- Dizaine de lots à gagner par les jeunes à l'issue d'un jeu de quête lors du forum.

Les prestations et fournitures pour l'organisation du Forum Jeunesse du 16 octobre s'élèvent à un montant de 4 200,30 € HT, font l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 50% auprès de la CAF et sont inscrites au plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT FORUM JEUNESSE DU KREIZ BREIZH 2024

DEPENSES en € HT		RECETTES
PRESTATIONS :		
	2 680,30 €	
Coop Eskemm : Atelier discussion (2h à 2h30) dédié aux élus et partenaires sur l'engagement et la participation des jeunes	1 100,00 €	Portage CCKB à hauteur de 50% : 2 100,30 €
Ty Films : Tournage 5 capsules vidéo témoignage jeunes	883,33 €	
Ty Films : Atelier d'initiation au vidéo (2 h)	208,33 €	
RKB : Atelier découverte de la radio et création sonore (au long de la journée)	288,00 €	
Cicindele : Balade nature biodiversité automnale autour de la salle des fêtes	148,64 €	
Tourisme KB Communauté : 11 lots à gagner (1 balade en kayak pour deux, 2 bons géocaching, 4 entrées cinéma, 2 jeux d'enquête sur Rostrenen, 1 jeu d'enquête sur Gouarec, 1 plaid Son et Lumière) suite à un jeu de quête sur le Forum	52,00 €	
COMMUNICATION :		Subvention CAF à hauteur de 50 % : 2 100 €
	470,00 €	
Roudenn Graphik : 10 affiches A0, 60 A3, 50 A4, 1000 A6	420,00 €	
RKB : couverture radio sur 3 semaines en amont du forum 4 fois/jour (2 en français + 2 en breton)	50,00 €	
RESTAURATION :		
	700,00 €	
Repas du midi pour l'équipe logistique (10 adultes et 10 jeunes volontaires du BTS SP3S du lycée Campostal) 20 x 22 € HT	440,00 €	
Approvisionnement déjeuner + goûter	260,00 €	
DECORATION :		
	350,00 €	
Matériel de décoration :		
Fabrication banderoles et décoration via les enfants 9/14 ans	350,00 €	

des ALSH ou location/achat de décoration		
TOTAL :	4 200,30 €	4 200,30€

Dans le cadre des informations sur les décisions prises au titre des délégations données à la Présidente par le Conseil Communautaire (séance du 27 juillet 2020), la Présidente informe le Conseil Communautaire de l'inscription de ces dépenses au budget de la CCKB et du dépôt de la demande de subvention auprès de la CAF pour un taux de subvention atteignant 50% des dépenses HT.

Achat d'un nouveau véhicule pour les services communautaires

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes a recruté plusieurs nouveaux agents pendant l'été 2024. Ces agents, pour la plupart, chargé de mission, seront amenés à se déplacer régulièrement sur le territoire pour assurer leur mission auprès des agriculteurs, propriétaires fonciers, usagers, institutions etc.

Considérant que le nombre de véhicule à disposition des agents techniques et administratifs était insuffisant et que les agents étaient très régulièrement amenés à utiliser leur voiture personnelle pour se déplacer, la Présidente a validé l'achat d'un nouveau véhicule d'occasion 5 places, une 208 de la marque Peugeot.

Cette transaction, d'un montant total de 9 723.76 € TTC a été conclue auprès d'un garage du territoire.

Attribution d'un marché public dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic sur les continuités écologiques :

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

La Présidente rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 7 décembre 2023, a validé le lancement du projet « continuités écologiques », par la candidature à l'appel à projet proposé par la Région Bretagne, sur des fonds FEDER et les Contrats Nature de la Région Bretagne.

Lors de cette même séance du Conseil Communautaire ont été précisés les modalités d'exécution de ce projet à savoir ; le recrutement d'une chargée de mission, sur 24 mois qui coordonnera le travail délégué à des prestataires (bureaux d'études, associations naturalistes, etc.) et qui réalisera aussi des missions de sensibilisation et d'animation, comme dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité.

La Présidente rappelle que la chargée de mission en charge du projet, Justine Renaud, a été recrutée en juin 2024 et qu'il est toujours prévu qu'une partie des missions soit déléguées à un bureau d'études à savoir : la réalisation d'un diagnostic des continuités écologiques de la Communauté de communes du Kreiz Breizh, la réalisation d'inventaires naturalistes complémentaires aux données d'ores et déjà collectées lors de l'Atlas de la Biodiversité, l'élaboration d'un plan d'action, et la recommandation de voies d'intégration de la Trame Verte et Bleue dans le PLUiH en cours d'élaboration.

Une consultation via la plateforme Mégalis a été menée du 16/07/2024 à 13h51 au 29/08/2024 à 12h00. Ce marché a fait l'objet d'une parution dans les annonces légales des quotidiens Le Télégramme et Ouest France (parution le 18/07/2024). L'analyse des offres a été réalisée le 30/08/2024, selon les critères définis dans le règlement de consultation suivants :

Critères de choix des offres	Pondération	Sous critères	Pondération
Valeur technique et environnementale	60 %	Moyens techniques et humains	20 %
		Méthodologie et organisation des prestations	20 %
		Adéquation du planning avec les délais imposés	20 %
Prix	40 %		

Suite à l'ouverture des plis, l'analyse des trois offres reçues a permis de classer les candidatures et offres relatives au marché à procédure adaptée cité en objet selon les critères définis dans le dossier de consultation.

La Présidente informe que le choix s'est porté sur le bureau d'études Biotope pour la réalisation de cette prestation pour un montant de 83 927.4 € TTC. Les résultats de l'analyse des offres se détaillent comme suit :

Critères d'analyse	Pondération	Biotope		Foxaly		Cittanova	
		Note sur 10	Note pondérée	Note sur 10	Points	Note sur 10	Points
Valeur technique et environnementale	60 %	9	5.4	6.66	4	7.66	4.6
Moyens techniques et humains	20 %	9		5		6	
Méthodologie et organisation des prestations	20 %	8		5		7	
Adéquation du planning avec les délais imposés	20 %	10		10		10	
Prix	40 %	8.41	3.36	9.03	3.61	10	4
Note sur 10			8.76		7.61		8.6
Classement			1		3		2

Financement de la Semaine Européenne de la Mobilité 2024

Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente

Dans le cadre de cette semaine, le service mobilité a organisé de nombreuses animations dont deux entraînant des dépenses s'élevant à 332 ,52 € TTC. Ces dernières concernent l'animation d'un atelier de remise en selle (200 €), la prise en charge de deux repas d'intervenants d'atelier de prévention routière (34 €) et fournitures café et gâteaux pour sept animations (98,52 €). Ce financement se fait sur fonds propres de la CCKB.

POINTS DIVERS.

Sandra LE NOUVEL et Guillaume ROBIC présente la charte d'engagement signée avec les services de la DDFIP, en relatant les nombreux échanges nécessaires pour parvenir à cette version et la prise en compte des souhaits du territoire.

Le projet de charte est annexé au présent procès-verbal.

Sandra LE NOUVEL indique que le prochain conseil communautaire aura lieu exceptionnellement un mercredi : le mercredi 13 novembre 2024, et fait part de l'arrivée dans les services de Yoann LE NEILLON en tant que Directeur Général Adjoint, en charge du Pôle Ressources (Personnel, Finances, Marchés Publics) et qu'il assurera notamment l'organisation de la commission « Personnel – Finances – Nouvelles compétences ».

Elle confirme également le départ de Florence CORBIC après trois années de missions au sein de la collectivité et invite les conseillers communautaires à la saluer durant ses dernières missions au sein du camping-car de France Services.

La Présidente souhaite également apporter tout son soutien à Hervé GUIHARD, maire de Saint-Brieuc, victime d'une agression dans le cadre de son engagement de maire. Elle dénonce plus largement toutes les atteintes portées aux élus dans l'exercice de leur mandat.

La Présidente passe ensuite la parole à Alain CUPCIC, vice-président en charge de la biodiversité et du Tourisme, qui informe le conseil communautaire de sa décision de mettre fin à l'ensemble de ses mandats, à commencer par son mandat de Maire de Kergrist-Moëlou, pour des raisons de santé. Il remercie l'ensemble des élus pour les moments partagés depuis le début du mandat en 2020.

La Présidente et Eléonore Kogler, le remercie également, au nom des tous les élus pour son implication active et toujours positive et constructive pour les projets qu'il a menés durant ces années.

**Secrétaire de Séance
Marjorie Bert**

**Présidente de la CCKB
Sandra Le Nouvel**